

L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Le JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIER, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS.

Compte-Rendu de M. Manuel aux Électeurs de l'arrondissement de Nevers, pour la session de 1840.

Messieurs et chers Concitoyens,

Quelques personnes ont fait, sur l'engagement que j'ai pris de vous adresser chaque année le compte-rendu de ma conduite parlementaire, des observations qui m'ont paru mériter une réponse.

On a dit qu'un pareil engagement ne laissait pas à celui qui le prenait toute la liberté d'action, toute la plénitude d'indépendance que doit avoir un député.

On a paru croire que la nécessité de rendre compte de ses votes, pouvait quelquefois jeter un peu d'hésitation dans l'esprit; on a pensé qu'à cause de cela, les votes pouvaient être exprimés avec l'arrière-pensée de leur influence sur une élection future; enfin, on a dit qu'il y avait dans cette détermination quelque présomption, si on comptait ainsi donner satisfaction à des adversaires politiques, et imprudence, si on croyait par là se ménager toujours l'opinion des amis à qui on devait principalement l'honneur de représenter le département.

Eh! mon Dieu! j'en demande bien pardon à tous ceux qui ont eu les idées que je viens d'énumérer; mais elles ne leur sont venues à l'esprit que parce qu'ils ne me connaissent pas assez. On a cru, et j'en suis peu étonné, que, dans ce siècle où l'intérêt personnel a tant de puissance, je ne pourrais pas me soustraire à sa fâcheuse influence; on a cru que j'avais ambitionné les honneurs de la députation pour satisfaire seulement un vain et déplorable amour-propre, et que je serais entraîné à faire toute sorte d'efforts pour être sûr de ma réélection. On s'est à cet égard complètement mépris; sans doute, je serai fort heureux si, lorsque viendra le jour où mon mandat aura cessé, mes concitoyens veulent bien me le continuer; mais pour arriver à ce résultat, je ne suis pas homme à capituler jamais avec ma conscience. Je ne veux devoir un jour ma réélection qu'à la connaissance parfaite qu'on aura de mes sentiments et de mes opinions. Je ne veux pas que, comme cela est déjà arrivé, on puisse essayer désormais d'égarer sur mon compte l'opinion publique; je ne veux pas que la mauvaise foi ou de misérables passions viennent m'accuser, sans qu'aussitôt tout le monde, amis et adversaires, prenne ma défense en s'appuyant sur la vérité qui aura toujours été manifeste à mon égard.

Lorsque j'ai sollicité l'honneur insigne d'être député, j'avais la pensée que je serais toujours parfaitement indépendant, que je ne chercherais jamais de règle de conduite que dans les inspirations de ma conscience, qui ne m'a jamais trompé et qui, je l'espère, ne me trompera jamais. Mais, enfin, si j'étais assez malheureux pour qu'elle m'égarât quelquefois, eh! bien! mes concitoyens le sauraient au moins; ils auraient le droit de me le reprocher sans doute; ils seraient fondés à se plaindre d'un vote qui aurait blessé ou leurs opinions ou leurs intérêts; ils pourraient m'accuser d'avoir manqué de rectitude dans les idées, de justesse dans l'esprit; mais, je l'espère, ils me rendraient cette justice, que j'aurais toujours agi de bonne foi.

Qu'on se rassure, je ne suis pas préoccupé le moins du monde de l'avenir en ce qui me regarde. Je n'agirai jamais en vue d'un intérêt personnel: je sais bien qu'il ne me sera pas possible de plaire à chacun dans l'expression de mes votes; je sais bien que, loin d'assurer un jour ma réélection, la franchise avec laquelle j'entend faire connaître ma conduite sera de nature à m'enlever peut-être quelques chances de succès: cela ne m'arrêtera pas.

Ce que je veux avant tout, c'est qu'on me connaisse à fonds; c'est que, lorsque viendront des élections, on sache bien à qui on aura à faire; c'est que, si je suis jamais réélu, je sois au moins l'expression pure et vraie des opinions du pays. Car, je le dis à l'avance, ma non-réélection ne m'affligerait pas; je comprendrais bien qu'ayant voulu me faire connaître tel que je suis, il se

pût que la majorité ne fût plus avec moi; mais au moins, en m'abandonnant, la majorité, j'en suis bien sûr, me rendrait cet éclatant témoignage, que mes intentions auraient toujours été pures, que mon désintéressement aurait toujours été manifeste, et qu'elle n'aurait à me reprocher que des dissidences d'opinion avec elle. Alors, ce serait bien qu'on ne me nommât pas, parce que, un député devant être l'expression sincère des sentiments de ceux qui le nomment, on aurait bien fait d'en choisir un autre que moi. Ceci étant bien entendu, mes chers concitoyens, vous comprenez comment je resterai complètement indépendant, en prenant pour devise cet adage: que tout homme public devrait écrire sur sa bannière: FAIS CE QUE DOIS, ADVIENNE QUE POURRA.

Lorsque je me suis rendu au mois de décembre à Paris, pour l'ouverture de la session, je comptais que le ministère du 12 mai conserverait le timon des affaires, et que, bien qu'aux yeux de beaucoup de bons esprits, il ne parût pas suffire complètement à toutes les nécessités de la position, il se maintiendrait cependant au pouvoir pendant la session que, pour mon compte, je désirais être toute entière destinée à l'examen des grandes questions qui touchent aux intérêts matériels du pays.

Dans ce but, et pour éviter d'ailleurs au pays les conséquences toujours fâcheuses d'un interrègne ministériel, au début d'une session, j'étais assez disposé à me réunir à ceux qui voulaient appuyer le ministère. Mais, lorsque je me trouvais au milieu de mes collègues, je ne pus pas me dissimuler longtemps que l'existence du cabinet était fort gravement compromise. Beaucoup de ceux qui l'avaient soutenu pendant la précédente session, avec l'espoir qu'il donnerait à l'opinion publique des satisfactions justement réclamées par elle, paraissaient peu disposés à lui continuer leur appui, parce qu'il n'avait pas donné ces satisfactions, et, surtout, parce qu'on croyait remarquer trop d'hésitation, trop d'incertitude dans sa marche. Il faut en convenir, au reste, ce ministère composé d'hommes distingués manquant d'une direction ferme et habile. Ce n'était pas sans raison qu'on s'inquiétait un peu; car la politique extérieure avait besoin d'être soutenue par une main forte et puissante, au moment où les plus grands intérêts du pays s'agitaient au dehors; et sans être injuste envers l'illustre maréchal Soult, qui présidait le conseil, on pouvait sans doute se demander si tout le prestige de sa glorieuse vie joint au poids immense de son épée, suffirait, non pas pour faire pencher, mais seulement pour tenir en équilibre la balance où allaient se peser, pour tous les peuples, les intérêts soulevés par la grande et difficile question d'Orient. Cependant, au milieu de l'incertitude des esprits, au milieu, je le dirai, de cette espèce d'anarchie, à travers laquelle le ministère lui-même ne pouvait ni distinguer ni compter ses amis, l'opinion la plus générale était qu'il fallait s'efforcer d'éviter une crise ministérielle. C'est, animée de ces sentiments, que la Chambre aborda la discussion de l'adresse en réponse au discours de la couronne. Cette discussion ne fut pas heureuse pour le cabinet; il ignorait où était la majorité, il n'osait pas planter son drapeau: il fit appel à tout le monde, ne satisfait personne, et mécontenta une partie de la Chambre, qui ne vit que trop clairement que le ministère était entraîné malgré lui vers l'ancienne majorité, contre laquelle avaient combattu si énergiquement la plupart de ses membres. Cependant l'adresse fut votée à son gré; on pouvait croire son existence assurée pour toute la session, lorsque tout d'un coup, et alors que personne ne s'y attendait, fut apportée à la Chambre la loi relative à la demande d'une dotation pour M. le duc de Nemours. La Chambre, d'un sentiment unanime, repoussa cette proposition qui encourut le blâme des uns pour son inopportunité, la réprobation des autres pour son inconvenance.

Bientôt l'opinion publique vint donner sa sanction au mécontentement soulevé par ce projet de loi.

Vous savez, Messieurs, comment il a été repoussé par la Chambre; j'ai voté contre. Vous approuverez sans doute la discrétion qui me porte à ne pas déduire ici les motifs de ma détermination; mais vous me permettrez de vous dire qu'il serait fort difficile de se faire une juste idée de la forte et profonde sensation produite sur tous les esprits dans la Chambre, par le résultat important du

scrutin, et surtout par la solennité du calme silencieux qui le suivit et le précéda.

Le ministère du 12 mai se retira. Des tentatives furent faites aussitôt pour la composition d'un nouveau cabinet, au moyen des débris des deux anciens ministères. Ces tentatives furent infructueuses. L'opinion publique désignait pour chef du cabinet futur un des anciens chefs de la coalition, et dans cette désignation, il y avait cela de remarquable qu'elle était faite par ses antagonistes les plus prononcés, comme par ses amis les plus intimes et les plus dévoués. Les uns témoignaient ainsi de la confiance qu'ils avaient en lui, les autres rendaient hommage à la puissance de son talent et reconnaissaient qu'il ne fallait rien moins que toute sa supériorité pour dominer la situation.

Mais il ne faut pas qu'on s'y trompe, le talent seul n'aurait pas suffi pour rallier les esprits dans une circonstance aussi difficile, il fallait encore la conviction profonde, que l'ancien président du conseil du 22 février, que le chef de la coalition était animé au plus haut degré, des sentiments les plus patriotiques et les plus nationaux; il fallait que tous les amis de la révolution fussent persuadés que M. Thiers serait constamment le défenseur ardent, le défenseur intelligent de tous les intérêts nés de cette glorieuse révolution; il fallait qu'on eût la certitude qu'en devenant chef du cabinet, il apporterait dans le maniement des affaires extérieures cette habileté, ce courage et cette énergie qu'on lui connaît, et sans lesquels il est difficile, pour ne pas dire impossible, que les intérêts nationaux soient utilement et sérieusement défendus.

Appelé auprès du Roi, M. Thiers ne dissimula pas à S. M. toutes les difficultés de la situation; il fit connaître ses projets qui furent agréés, et il reçut l'autorisation de former un cabinet. Il le voulut homogène pour être fort, et il comprit qu'il ne serait véritablement homogène qu'en le composant d'hommes qui auraient soutenu avec lui la lutte mémorable de la fin de 1838, cette lutte courageuse, qui a été quelquefois mal appréciée, parce qu'elle a été souvent incomprise, mais qui restera comme un des faits parlementaires les plus importants, comme un de ceux qui auront eu pour le pays le plus d'effets salutaires.

Le cabinet du premier mars, sorti des rangs de l'opposition, dut compter sur le concours des hommes avec qui il avait combattu pour le triomphe du gouvernement parlementaire: ce concours ne lui a pas manqué; il a été loyal et sincère. L'opposition continuera son appui au cabinet, parce qu'elle espère qu'il restera fidèle aux principes dont la coalition voulait le triomphe. Mais s'il devait en être autrement, ce qu'il n'est pas permis de supposer, l'opposition retrouverait dans sa conscience, pour défendre les intérêts oubliés du pays, toute l'énergie qu'on lui connaît, et, sans aucune hésitation, j'irais me replacer dans ses rangs.

La nécessité où j'ai été d'expliquer la chute du ministère du 12 mai et l'avènement de celui du 1^{er} mars, m'a fait anticiper sur l'ordre naturel qui doit être suivi dans ce compte-rendu. J'y reviens.

Je ne vous entretiendrai pas, Messieurs, de quelques lois peu importantes adoptées par la Chambre, non plus que d'une ou deux propositions rejetées par elle. J'arrive tout de suite à la proposition de M. Gauguier, qui a eu tant de retentissement dans le pays. Vous savez qu'à la précédente session elle avait été prise en considération par la Chambre, et qu'elle avait été soumise à l'examen d'une commission dont le rapport avait été déposé avant la clôture de la session.

Sur la demande de son auteur, et conformément aux dispositions de son règlement, la Chambre avait décidé que la discussion de cette proposition, dont le but apparent était de supprimer les appointements des fonctionnaires pendant la session, serait mise à l'ordre du jour. Je dis le but apparent, car la pensée dominante dans cette question était l'éloignement de tout ou partie des fonctionnaires.

L'opinion publique a contre les fonctionnaires, dans la Chambre, des préventions que n'ont que trop justifiées les faveurs du pouvoir à l'égard de quelques-uns d'entre eux; et si le spectacle d'une assemblée natio-

nale, délibérant sur la nécessité de frapper d'interdiction une partie de ses membres; a quelque chose de tristement déplorable, si les gens de bien ne peuvent assister à un pareil débat sans en être vivement émus, le pouvoir, le pouvoir seul est coupable: car c'est lui qui a jeté la défiance dans les esprits; c'est lui qui a fait douter de l'indépendance des fonctionnaires publics, en destituant brutalement les uns, en donnant aux autres un avancement quelquefois scandaleux, et en ne tenant trop souvent aucun compte des droits légitimes, de la hiérarchie, du talent et de l'intelligence, que pour ne s'occuper que des opinions ou des votes politiques. Aussi, qu'est-il arrivé? C'est que dans toutes les fractions de la Chambre, du sein même de l'administration, il s'est élevé des voix pour déclarer qu'un mal profond existait, qu'il fallait y apporter remède, qu'il le fallait non moins pour l'honneur des individus que pour la dignité du parlement. Là se présentaient de graves et nombreuses difficultés: il ne pouvait venir dans la pensée de personne d'exclure en masse les fonctionnaires publics. Le cercle des éligibles n'est déjà pas si étendu qu'il soit possible de le restreindre beaucoup encore; et d'ailleurs, il faut bien reconnaître que parmi les fonctionnaires publics il existe un grand nombre d'hommes de haute capacité, de profonde intelligence, de dévouement au pays; des hommes zélés et laborieux, apportant dans la discussion des affaires le tribut si utile de leur expérience et de leurs connaissances pratiques, dont l'absence laisserait dans le parlement un vide irréparable. Aussi, il ne s'est pas élevé une seule voix pour demander l'exclusion absolue; mais beaucoup de bons esprits croient que de nouvelles incompatibilités devraient être décrétées, que les Députés non fonctionnaires ne devraient pas être admissibles aux fonctions publiques, et qu'il importerait de fixer des conditions d'avancement telles qu'il ne fût plus permis, même aux esprits les plus inquiets, de faire planer des soupçons sur le pouvoir ou sur les fonctionnaires.

C'est à cause de cela qu'après la discussion générale, une grande partie de la Chambre demandait qu'on passât au vote des articles, parce que des amendements auraient été présentés, qui eussent sans doute atteint le but que je viens d'indiquer. Mais la Chambre, après deux épreuves douteuses, a décidé, par 198 voix contre 174, qu'elle rejetait purement et simplement la proposition de M. Gauguier. J'ai voté, Messieurs et chers concitoyens, avec la minorité, minorité imposante et dont le chiffre a fait une vive et profonde sensation. Cette décision n'est pas le dernier mot de la Chambre; la question se représentera encore pendant cette session, mais sous une autre forme. Je ne veux pas anticiper; il faut que je suive l'ordre des discussions.

La Chambre eut à délibérer ensuite sur une résolution de la Chambre des Pairs relative à la Légion-d'Honneur. Depuis longtemps, la censure de l'opinion publique n'avait pas été épargnée à ces nombreuses et incessantes promotions dans la Légion-d'Honneur, qui altèrent le principe constitutif de l'ordre, lui font perdre son lustre et enlèvent à cette grande et belle institution une partie de la considération dont elle jouissait naguères en France et à l'étranger. Pendant la dernière session, un pair de France, M. le baron Mounier, fit adopter par la Chambre un projet de loi destiné à mettre un terme à des abus qui étaient devenus scandaleux.

Ce projet, soumis aux délibérations de la Chambre des Députés, a été modifié par elle. J'en ai voté l'adoption; et, bien que des limites aient été posées au nombre des nominations à faire chaque année, je ne crois pas qu'il soit permis d'espérer que de nouveaux abus ne viendront pas encore soulever de nouvelles plaintes. Le mal, il faut le reconnaître, n'est pas tout entier dans la loi: il est dans nos mœurs; il est dans cet esprit d'intrigue, à l'aide duquel on trompe souvent, on domine quelquefois les hommes qui sont au pouvoir, et qui sont ainsi poussés à choisir parmi les solliciteurs, presque toujours très-peu recommandables, lorsqu'il faudrait s'efforcer d'aller découvrir le mérite modeste, les qualités réelles, les vertus solides, à l'ombre desquelles se cachent souvent les services véritables et dignes d'honorables récompenses.

C'est ici que se termine ce qui s'est passé pendant la durée du ministère du 12 mai. Après sa chute, la Chambre eut à discuter une loi qui avait été proposée par l'honorable général Schneider, ministre de la guerre, relative à la transformation des armes à silex en armes à percussion. Cette loi, qui était de la plus haute importance, avait été soumise à l'examen d'une commission dont je faisais partie, et cet examen avait été fait avec toute la scrupuleuse attention que méritait un projet auquel se rattachaient les intérêts sacrés de la défense du pays et de l'honneur national. Elle a été adoptée par une très-grande majorité.

Le premier acte du cabinet du premier mars avait été de présenter à la chambre un projet de loi relative aux fonds secrets; et il avait fait nettement de l'acceptation de cette loi une question d'existence. Toutes les précédentes administrations en avaient agi ainsi; mais, il faut le dire,

jamais ministère ne s'était trouvé dans une situation aussi grave, aussi critique.

Sorti de l'opposition, arrivé au pouvoir en dépit de la fraction politique la plus nombreuse de la Chambre, ce cabinet allait se trouver en présence d'adversaires qui s'étaient constamment fait un devoir religieux de ne jamais refuser les fonds secrets, tandis qu'il comptait avoir pour appui les membres de l'ancienne opposition, qui les avaient toujours refusés.

Les premiers se disposaient à frapper de réprobation le nouveau cabinet par le refus des fonds, que jadis ils croyaient indispensables au gouvernement. Les autres persisteraient-ils dans le refus qu'ils avaient fait à toutes les administrations? Y persisteraient-ils au risque de renverser les hommes qui avaient combattu dans leurs rangs pour le triomphe du gouvernement parlementaire?

Je ne veux pas examiner ici la question si grave et si délicate des fonds secrets extraordinaires. J'avais l'honneur de vous dire l'année dernière, Messieurs et chers concitoyens, que je les avais refusés au cabinet du 12 mai, convaincu que j'étais, que, dans le maniement de ces dépenses secrètes, il y avait de déplorables et scandaleux abus, et persuadé que la somme inscrite chaque année au budget de l'Etat, satisfait amplement aux exigences de la police du royaume. Mon opinion n'a point changé sur ce point; mais cependant elle n'est pas tellement absolue, qu'elle ne puisse pas fléchir devant des considérations d'un ordre élevé; et celles qui dans cette circonstance frappèrent mon esprit étaient telles, que je n'ai pas cru pouvoir soumettre ma conscience à l'effrayante responsabilité qui aurait pesé sur les auteurs du renversement du cabinet du 1^{er} mars. J'ai donc voté la loi des fonds secrets. Je l'ai votée malgré des répu gnances que je ne crois que trop justifiées; je l'ai votée d'accord avec tous mes amis politiques, parce que le ministère la demandait comme un témoignage de confiance; je l'ai votée parce que je ne voulais pas exposer le pays à une nouvelle crise ministérielle, et parce qu'il est quelque fois permis d'humilier sa raison en face de hautes et puissantes nécessités.

Après le vote de cette loi, la chambre eut à discuter quelques lois de finance ou de travaux publics d'intérêt secondaire, sur lesquelles il n'est pas nécessaire que j'arrête votre attention. Elle renvoya à l'examen spécial d'une commission dont j'eus l'honneur de faire partie, la proposition de l'honorable M. Larabit, relative à l'arrière du traitement des anciens légionnaires. Cette affaire est grave, sérieuse, mais qui est entourée de plus de difficultés que je ne l'avais d'abord supposé, n'a pas pu recevoir de solution cette année: elle se représentera sans doute à la prochaine session.

J'ai eu l'honneur de vous dire plus haut, Messieurs, que la question des fonctionnaires publics dans la chambre se représenterait encore pendant le cours de cette session. Voici comment elle a été de nouveau placée sous les yeux de la chambre.

Le cabinet du premier mars était à peine formé, qu'on annonça qu'un des membres de l'ancienne majorité, M. Remilly, avait déposé sur le bureau de M. le président, une proposition dont le but était d'empêcher que les membres de la chambre pussent être promus à des fonctions publiques pendant le cours de leur législature et de l'année suivante. On pouvait croire que cette proposition était le résultat d'une pensée hostile contre le ministère. On pouvait supposer qu'on avait voulu jeter quelques embarras dans le cabinet et parmi ses amis. Son auteur s'en est défendu avec chaleur et énergie. Les développements de la proposition ont donné lieu à une discussion vive et animée.

Mais les convictions n'ont point été changées; chacun est resté sur son terrain. Les ministres ont voté avec l'ancienne opposition, pour le renvoi à une commission spéciale; le parti qui s'est intitulé conservateur, et qui a laissé crouler autour de lui tous les ministères qu'il a appuyés, a voté pour le rejet.

La Chambre s'est ensuite occupée de la loi sur le remboursement des rentes. La majorité qui l'a votée, et dont je faisais partie, a été amoindrie par le refus de laisser introduire dans les dispositions de cette loi, un fonds avec accroissement de capital, et, peut-être surtout, par le refus de consentir à des exceptions que ne justifiaient pas suffisamment, en pareille matière, les considérations qu'on faisait valoir, soit en faveur des établissements de bienfaisance, soit en faveur des communes. Cette loi présentée à la chambre des pairs a été rejetée. Elle ne peut manquer de reparaitre à la Chambre des députés; Dieu veuille qu'elle n'amène pas une de ces collisions toujours si fâcheuses entre les grands pouvoirs de l'Etat!

Je n'ai pu assister à la discussion de la loi sur le sel, non plus qu'à celle relative à la répartition entre les colons de l'indemnité payée par Haïti, à l'examen de laquelle j'avais travaillé comme membre de la commission.

Après ces deux lois, la chambre eut à délibérer sur une des questions les plus difficiles qui pût être soumise à son examen, je veux parler de la loi sur les sucres, cette loi à laquelle se rattachaient tant d'intérêts divers: ceux de

nos colonies, ceux de notre agriculture et ceux de notre marine militaire.

Sur cette grande question venaient se enter les difficultés les plus graves de l'économie politique, les préoccupations les plus sérieuses de la politique nationale. Chaque jour donnait naissance à de nouvelles publications, à des productions de nouveaux documents, et à travers tous ces efforts de l'intérêt individuel, qui de part et d'autre se plaignait de ce qu'on méconnaissait ses droits bien légitimes et ses plaintes justement fondées, l'intérêt du pays ne trouvait que des défenseurs timides et incertains. A entendre les colonies, c'en était fait de leur existence si la culture de la betterave n'était pas interdite en France. Les ports cherchaient à apitoyer sur le sort de la population maritime, et prétendaient que le recrutement des matelots deviendrait insuffisant pour le service de nos escadres. D'un autre côté, les partisans du sucre indigène soutenaient que ce serait porter un coup mortel à notre agriculture que de ne pas protéger efficacement cette nouvelle industrie nationale.

Aussi comment calmer toutes ces plaintes? Comment imposer silence à des exigences égoïstes? Comment faire taire des cris qui paraissent honorables, puisqu'ils s'élevaient au nom de l'honneur national? Jamais tant d'embarras, jamais tant de difficultés ne s'étaient amoncélés sur une seule question.

Le ministère du 12 mai ne pouvant les résoudre, et croyant qu'il était impossible de laisser subsister en face l'une de l'autre, les deux industries rivales, avait eu la pensée de détruire les fabriques de sucre indigène en indemnisant les propriétaires; mais il n'avait pas eu le courage de mettre nettement son projet à exécution; il ne s'était pas senti la force de faire tête au mouvement de l'opinion publique, qui se serait indignée et qui n'aurait pas manqué de traiter de sauvage la destruction d'une industrie qui sera certainement un jour un grand élément de richesse pour le pays. Il avait proposé une loi qui établissait l'égalité des tarifs; mais comme il savait bien que cette égalité était impossible, puisque les deux industries ne sont pas dans des conditions égales de production, une somme de quarante millions devait être prélevée sur les tarifs pour être distribuée aux producteurs indigènes, leur venir en aide et leur promettre en apparence de soutenir une concurrence que ce secours même ne pouvait pas rendre possible.

Ce projet avait donc l'inconvénient sérieux de masquer le but qu'on voulait atteindre, et il jetait pour la première fois dans nos lois le principe dangereux de l'indemnité en fait de tarifs, principe qui pouvait avoir dans l'avenir les conséquences les plus graves et les plus désastreuses.

Une commission fut nommée pour examiner cette loi: composée en majorité des partisans du sucre indigène, son travail se ressentit un peu de l'influence de l'intérêt privé; mais vint le grand jour de la discussion qui a été approfondie sur tous les points du débat.

De part et d'autre d'habiles et savants orateurs ont soutenu tour à tour, mais en les exagérant, le droit et les intérêts du sucre des colonies et du sucre indigène. Il appartenait au gouvernement d'imposer silence aux exigences des deux industries, et de faire connaître à la Chambre, autant au moins que cela était possible, la vérité sur le prix de revient des deux sucres. Il appartenait au gouvernement de calmer les inquiétudes qui pouvaient exister sur les intérêts si précieux de notre marine militaire. Cette tâche difficile a été noblement remplie par M. le président du conseil, qui a déployé dans cette grande affaire une habileté et une supériorité de talent qui ont prouvé qu'il connaissait à fond cette question, et qui ont fait cesser les incertitudes qui régnaient dans beaucoup d'esprits. La loi a été votée, et on peut espérer que la fixation des tarifs qu'elle a imposés, permettra aux deux industries d'apporter sur le marché leurs produits avec une faveur à peu près égale.

Toutefois, il est probable que toutes les fabriques qui n'ont pas été établies avec prudence, toutes celles qui ne sont pas dans de bonnes conditions de fabrication, ne pourront pas soutenir la concurrence. C'est là un grand malheur sans doute; il n'était donné à personne de l'empêcher; c'est le sort au reste de toutes spéculations commerciales: les uns se ruinent là ou d'autres s'enrichissent. Le point important, c'est que l'industrie ne succombe pas; et il est permis d'espérer qu'elle se maintiendra, et que la France n'aura pas à déplorer l'anéantissement de cette nouvelle source de richesse nationale. J'ai voté la loi dans toutes ses dispositions.

Pendant le cours de la discussion de cette loi, Messieurs, le ministre de l'intérieur est venu annoncer à la Chambre que le roi avait ordonné à M. le prince de Joinville de se rendre à Sainte-Hélène pour ramener les restes mortels de l'empereur Napoléon. Vous savez avec quel noble et chaleureux enthousiasme l'assemblée a accueilli cette communication et le projet de loi qui devait en être la conséquence.

Toutefois, qu'il me soit permis de dire que je n'approuve pas le choix qui a été fait des Invalides, pour la sépulture de l'Empereur. En effet, M. le ministre de

l'Intérieur dit, dans l'exposé des motifs du projet de loi : « Il fut empereur et roi, il fut le souverain légitime de notre pays; à ce titre, il pourrait être inhumé à St.-Denis; mais il ne faut pas à Napoléon la sépulture ordinaire des rois. »

J'admire, Messieurs, ces grandes et nobles paroles, mais je ne peux pas en tirer la conséquence qu'en a déduite M. le ministre de l'Intérieur; et, si la sépulture ordinaire des rois ne suffit pas à l'empereur Napoléon, je ne comprends pas bien que la sépulture des généraux soit suffisante.

Ah! sans doute, s'il ne s'agissait que d'honorer la mémoire du grand général, je comprendrais parfaitement le choix des Invalides; je comprendrais bien qu'on eût voulu placer sa dépouille mortelle dans ce grand établissement fondé en faveur des militaires mutilés sur les champs de bataille, ou qui ont vieilli sous les drapeaux; mais l'empereur Napoléon n'a pas été seulement un grand capitaine, il a été surtout un grand souverain; il a été le protecteur éclairé des arts, il a été un habile administrateur, il a pris une grande part, une part active à l'établissement de ces lois, qui sont l'orgueil de notre pays, et qui font l'envie des étrangers. Je comprends, Messieurs, qu'à tous ces titres, M. le ministre ait pu dire qu'il lui fallait une autre sépulture que la sépulture ordinaire des rois; mais, la conséquence était qu'il fallait une sépulture extraordinaire... unique... pour lui... pour lui seul. Oui, il faudrait pour recevoir les cendres de ce grand homme, la sainteté silencieuse d'un grand temple, il faudrait un monument immense; car si grand qu'il fût, ce monument, son cercueil y serait encore trop à l'étroit. Eh! bien! ce monument existe, il est au milieu de Paris; lui-même en avait ordonné la construction, il l'avait destiné au temple de la Gloire; y placer son corps, ce serait presque l'exécution d'une disposition testamentaire.

Je veux, Messieurs, parler de la Madeleine, de ce temple de forme grecque, qu'il est impossible d'approprier à toutes les exigences du culte catholique, et au milieu duquel il eût été facile de placer un vaste mausolée, digne de la mémoire de Napoléon. Quelques prêtres, toujours choisis parmi les ecclésiastiques qui auraient donné des preuves de patriotisme et d'attachement à nos institutions, auraient fait chaque jour le service divin.

En entrant dans ce temple, la pensée n'eût été distraite par rien d'étranger aux souvenirs de la gloire du grand empereur; elle se serait toute entière concentrée sur la mémoire de ce vaste génie qui a rempli le monde de son nom.

Rien n'aurait pu troubler le recueillement de ceux qui seraient venus chercher auprès de ce grand mausolée les nobles et généreuses inspirations qui font aimer la patrie, et qui portent à tout faire pour sa gloire et pour sa grandeur.

Tel devrait être à mon avis le lieu destiné à recevoir les cendres de Napoléon. Le gouvernement et les chambres en ont jugé autrement. Je ne crois pas que l'arrêt soit sans appel.

La dépouille mortelle du général Bonaparte peut bien honorablement faire halte aux Invalides; mais la postérité voudra certainement que les cendres de l'empereur Napoléon reposent dans un temple plus digne de lui, plus digne de la grandeur de la France.

J'ai maintenant à vous entretenir de la discussion qui s'est élevée sur l'Afrique, à propos des crédits supplémentaires et extraordinaires. Cette discussion provoquée par un rapport très-remarquable de la commission, a été grave, sérieuse et animée; non pas qu'il fût question d'examiner la nécessité ou l'opportunité des crédits en eux-mêmes, la chambre les avait votés à l'unanimité. Destinés aux préparatifs d'une guerre entreprise pour tirer vengeance du sang français répandu en violation des traités, et pour soutenir l'honneur de nos armes, ces crédits n'avaient été et ne pouvaient avoir été contestés par personne; mais la commission très-préoccupée de la situation de la France en Afrique, et justement émue de l'énormité des sacrifices imposés à la nation par suite de l'occupation jusqu'à ce jour imprévoyante de l'Algérie, la commission, tout en comprenant que la conservation de cette conquête importait désormais non moins aux intérêts qu'à l'honneur et à la dignité de la France, avait pensé que le moment était venu de mettre enfin le gouvernement en demeure de s'expliquer sur ses projets relativement à cette grande possession. C'est dans ce but qu'elle avait proposé un article additionnel ainsi conçu : « Dans le cours de la prochaine session, le gouvernement soumettra aux chambres les conditions de la domination et de l'occupation française en Afrique. »

L'occupation doit-elle être restreinte? L'occupation doit-elle être générale? Doit-on faire des essais de colonisation sur tous les points? Doit-on ne les tenter que sur une petite portion du territoire? Faut-il s'efforcer de gagner les habitants en leur faisant connaître et en leur faisant aimer les bienfaits de la civilisation? Faut-il les repousser dans le désert ou les exterminer par le fer des batailles? L'amendement de la commission devait

amener la solution de ces questions; mais les exigences du sentiment public et les susceptibilités honorables de l'amour-propre national ont fait croire à la majorité de la Chambre, ont fait croire au pays, peut-être, qu'il y avait dans cet amendement une pensée hostile à la possession de l'Algérie. Il n'en était rien. La commission, par l'organe de son rapporteur et de plusieurs de ses membres, s'est indignée de cette supposition qu'elle a repoussée avec énergie. Mais il suffisait que l'opinion publique eût été, sur ce point, un moment égarée, pour que la Chambre dût rejeter l'amendement qui, en effet, n'a pas été voté; et je me suis encore, dans cette circonstance, réuni à la majorité. Cependant je dois avoir la franchise de vous dire, Messieurs et chers concitoyens, que moi aussi, je désire enfin que le gouvernement fasse connaître d'une manière nette et précise ses projets, et qu'il me semble qu'il est temps que des mesures soient prises pour que le sang et les trésors de la France ne soient pas inutilement prodigués en Afrique. Les peuples, comme les individus, subissent quelquefois l'empire des préjugés; les peuples, comme les individus, sont quelquefois soumis à l'entraînement des passions, et n'ont pas toujours le courage de résister aux séductions de l'amour-propre et de l'orgueil. Loin de moi, sans doute, loin de moi l'indigne pensée que la France puisse jamais s'humilier assez pour abandonner la terre africaine; mais aussi, loin de moi l'imprudente pensée d'engager, par mes votes, le gouvernement dans de folles dépenses qui auraient pour but, mais non pour résultat, de faire en quelques années ce qu'on ne peut obtenir que de l'œuvre laborieuse d'un ou de plusieurs siècles.

Sans doute, et je ne le nie pas, l'Algérie est destinée à être un jour une grande colonie française; sans doute, la France devra retirer de ce pays d'immenses avantages; mais il faudrait être insensé pour vouloir, dès à présent, occuper et coloniser cet immense territoire. Laissons au temps ce que le temps seul peut faire, et n'allons pas épuiser inutilement les sources de la fortune de la France pour des entreprises souvent inutiles et presque toujours désastreuses. Mon opinion, Messieurs, est que l'occupation et la colonisation doivent être restreintes; c'est dans ce sens que je voterai, lorsque la question se représentera à la Chambre.

Je n'ai rien dit, Messieurs, dans cet exposé, de la pétition relative au tarif sur les bestiaux étrangers, parce que j'ai déjà eu l'honneur de vous faire connaître mon opinion sur cette importante question; mais j'éprouve le besoin de revenir sur cette affaire, afin qu'on ne se méprenne pas sur mon vote, qu'on pourrait croire avoir été émis seulement parce qu'il était conforme aux intérêts particuliers du département. Ces intérêts me seront certainement toujours très-précieux; mais quelque grand que soit le dévouement que je leur porte, je déclare que je n'hésiterais pas à les sacrifier, s'ils faisaient obstacle aux intérêts généraux du pays. Mais l'étude toute particulière que j'ai faite de cette question, m'a donné la conviction profonde que la France toute entière était intéressée au plus haut degré à l'éducation des bestiaux, et que cette éducation s'affaiblirait si elle n'était pas protégée par des tarifs contre l'importation des bestiaux étrangers.

Je sais et je comprends très-bien que cette opinion rencontre une forte opposition, car les questions de douanes sont certainement, dans notre économie politique, celles dont la solution offre le plus de difficultés. Parmi les économistes, les uns, se laissant entraîner par l'ardeur d'une imagination vive, cédant à l'influence de sentiments nobles et généreux, ont cru voir dans la libre concurrence un moyen efficace d'améliorer le sort de toutes les classes de la société, et surtout celui de la classe si intéressante des ouvriers, pour qui la portion la plus minime d'impôts est toujours une charge trop pesante.

Les autres, se laissant guider par une raison froide et réfléchie, dédaignant les systèmes hasardeux, ont voulu pénétrer au fond des choses, ont tenu compte de la puissance des faits, et ont pensé que le moyen véritable d'améliorer réellement et pour toujours l'état social, c'était de faire que chacun pût trouver dans le pays la majeure partie des objets utiles ou indispensables, dont la jouissance ne devait, dans aucun cas, dépendre du mauvais vouloir de nos voisins ou des chances incertaines d'une guerre étrangère.

Ceux-ci ont admis le principe d'une liberté entière dans les transactions commerciales, ceux-là ont voulu assurer la marche progressive de l'industrie, d'abord par des prohibitions, puis par l'établissement de droits protecteurs; c'est à ces derniers que la riche Angleterre avait donné la préférence. C'est par un système longtemps soutenu de prohibitions ou de droits élevés, qu'elle est devenue la puissance la plus industrielle du monde. C'est aussi leur drapeau que la France a arboré jusqu'à ce jour; et en présence des résultats qui ont été obtenus, il faut bien reconnaître que la liberté illimitée du commerce n'eût pas permis à nos fabriques de tissus, de laine ou de coton, de prendre en Europe le premier rang et de ne presque plus compter de rivales.

La liberté illimitée du commerce aurait certainement

été un obstacle insurmontable aux progrès immenses qui ont été faits par notre industrie ferronnière, et qui ont amené une si grande baisse dans les prix.

La liberté illimitée du commerce aurait interdit à jamais à nos grandes et importantes fonderies, ainsi qu'à nos magnifiques ateliers de mécanique, de se livrer à la fabrication des machines de toute espèce, et surtout de ces machines à vapeur qui doivent avoir désormais une si grande influence sur les destinées des peuples. La liberté illimitée du commerce eût été un empêchement absolu aux progrès qu'on ne peut nier avoir été faits pour l'éducation des bestiaux, cette branche de notre industrie agricole, si utile, si importante, et qui, si elle continue de recevoir l'appui d'une législation protectrice, ne tardera pas à défier la libre concurrence. J'admire, Messieurs, les beaux livres de certains économistes; leurs théories me paraissent séduisantes, elles captivent l'imagination; mais, je l'avoue, la puissance des faits a sur moi une action plus vive, plus positive; et il faut bien que je reconnaisse que pour toutes les choses que je viens d'énumérer, et pour bien d'autres encore, nous serions les tributaires de l'étranger, tandis que nous avons l'espoir, je devrais dire la certitude, d'être un jour pour la plupart ses rivaux redoutables.

Me voilà, Messieurs, au terme de la tâche que je me suis imposée. La dernière séance à laquelle j'ai assisté pendant cette session, a été consacrée au rapport de nombreuses pétitions qui ont été adressées à la Chambre pour la réforme électorale. Bien que pour les raisons que je donnerai dans un instant, je n'aie pas pris part au vote qui a suivi la discussion, je crois cependant devoir faire connaître mon opinion, et vous déclarer, Messieurs et chers concitoyens, que j'aurais repoussé toutes les pétitions qui demandaient autre chose que l'adjonction des capacités, et la réunion de tous les électeurs au chef-lieu du département. Convaincu, bien convaincu que je suis, que dans l'état actuel de l'opinion, et j'ajouterais de la société, il n'y a que cela de désirable, il n'y a que cela d'utile.

C'était le 16 mai, Messieurs, qu'avait lieu la discussion de ces pétitions. J'avais appris, le matin, la mort de notre préfet, M. Badoux, et j'étais allé aussitôt chez M. le ministre de l'Intérieur, qui, en recevant la nouvelle de ce déplorable malheur, avait aussi reçu, sur les événements de Decize, de M. Sauvageot, conseiller de préfecture, chargé de l'intérim, un rapport qui inspirait de vives inquiétudes, et qui faisait craindre que la tranquillité publique ne fût troublée sur d'autres points du département.

Le ministre pensa que dans les circonstances où se trouvait le département, et en attendant la nomination d'un nouveau préfet, mon concours pouvait être utile à l'administration; il crut que ma présence à Nevers pouvait être nécessaire, il me pria de m'y rendre. Je lui fis observer que je connaissais trop le caractère calme et tranquille des habitants de la Nièvre, pour supposer que l'égarement des ouvriers de la Machine et de Decize, pût exercer sur eux une fâcheuse influence; je lui dis que j'étais convaincu de l'inutilité de la démarche qu'il me demandait, il insista, il insista vivement; et, quelque regret que j'eusse de quitter mon poste avant la fin de la session, je ne pouvais pas hésiter. Je quittai la chambre avant la fin de la séance; je me mis en route pour Nevers, et je vins me mettre à la disposition de celui de mes collègues, au conseil de préfecture, qui était chargé de l'administration par intérim. Ainsi que je l'avais prévu, ma présence à Nevers a été heureusement inutile: elle a prouvé seulement qu'on ne ferait jamais en vain appel à mes sentiments, lorsqu'on croirait que je puis être bon à quelque chose à mon pays.

J'aurais pu, sans doute, Messieurs et chers concitoyens, après avoir séjourné ici une quinzaine de jours, retourner à Paris, mais la session touchait à son terme, et, d'un autre côté, ma santé, qui avait été un peu chétive pendant tout l'hiver, demandait du repos; j'ai cru pouvoir profiter de l'occasion qui m'était donnée d'en jouir, surtout lorsque ma présence à la Chambre ne me paraissait pas indispensable pour les questions soumises à ses délibérations.

Veillez, Messieurs et chers concitoyens, agréer l'hommage de mes sentiments distingués,

MANUEL,

Député de l'arrondissement de Nevers.

Note du Rédacteur. Nous publierons dans le prochain numéro nos réflexions sur ce document.

BULLETIN POLITIQUE.

Malgré la souplesse de M. Thiers, l'indocilité de ce ministre aux exigences d'une volonté immuable, serait-elle devenue assez rétive, dans la crise actuelle, pour qu'on souhaitât en haut lieu de se délivrer de lui? M. Thiers, comprenant sa position, voudrait-il s'opposer à des concessions humiliantes? Aurait-il le courage de heurter de hautes dispositions en faveur de la paix à tout prix? Nous nous défions du président du conseil. Nous n'a-

vons point oublié ses antécédents et nous avons prédit le système misérable que le cabinet suivrait dans les circonstances où nous a placés la convention de Londres. Toutefois, nous croyons assez d'habileté à M. Thiers, pour penser qu'il ne reculera devant la guerre qu'après avoir essayé des démonstrations hostiles et manifesté en apparence une certaine fermeté.

Mais il peut se faire qu'à la cour on n'adopte point ses fanfaronnades belliqueuses et qu'on redoute d'être entraîné par les événements. On ne veut donc point s'abandonner aux chances terribles d'une conflagration générale, par suite de manifestations trop hardies ou de notes trop menaçantes du président du conseil.

Aussi, on s'efforce de le renverser. Le parti de la cour intrigue et se remue. Malgré la réprobation générale qui a fait tomber le ministère de la camarilla devant la coalition, on espère ramener M. Molé aux affaires.

M. de Lamartine qui, on s'en souvient, fut l'un des chefs de file des 221, vient de publier dans le Journal de Saône et Loire, un long manifeste contre M. Thiers. L'illustre poète, dont les vagues théories politiques n'ont pas même d'écho dans la chambre, reproduit sur la question d'Orient les idées bizarres qu'il a exposées à la fin du récit de son voyage, idées à peu près inapplicables selon tout le monde, mais qu'on pardonnait facilement à un homme habitué aux rêveries fantasmagoriques d'une muse vagabonde. La conclusion de son article est que la difficulté actuelle n'est qu'une question de personnes et que M. Thiers doit céder la place à M. Molé.

Mais les observations de M. de Lamartine ne séduisent personne, d'abord parce qu'elles ne prouvent rien, ensuite parce que M. Molé, qui a évacué Ancône, qui fut l'homme de la camarilla, le séide du système immuable, est loin de paraître au pays plus capable que M. Thiers de nous faire sortir honorablement de la crise actuelle. La plupart des journaux répondent avec aigreur à l'argumentation du député de Mâcon. Il y a à peu près unanimité sur la valeur du factum de M. de Lamartine. Le Journal des Débats, malgré de courtoises circonlocutions, se range au fond à l'avis des autres feuilles. Le Courrier Français appelle cet article politique du poète, un chef d'œuvre de déraison. Le Siècle dit de cette production qu'elle est, suivant l'usage de son auteur, peu sensée. Le Temps met en doute le bon sens et la lucidité de M. de Lamartine. Le National, tout en répondant avec une ironie mordante aux élucubrations de l'auteur de la Chûte d'un ange, en discute les idées capitales et les reverse complètement.

Le manifeste anti-ministériel, que M. de Lamartine vient de publier, n'aura donc abouti qu'à ajouter à la déconsidération politique et peu édifiante du poète-orauteur, comme l'appellent ses amis; et à donner l'éveil sur les dernières tentatives du parti de la cour.

Les nouvelles d'Orient nous apprennent que le pacha d'Egypte a reçu par l'intermédiaire d'un envoyé de la Porte, l'ultimatum des quatre puissances. On ne connaît pas encore les intentions du vice-roi, mais tout porte à croire qu'il ne répondra pas aux menaces de la coalition par une lâcheté.

On assure que l'amiral Stopfort a déjà reçu des instructions pour commencer les hostilités.

Les correspondances d'Angleterre, d'Allemagne et de Russie ne parlent que de préparatifs de guerre. Tout semble présager une explosion violente.

Ainsi qu'on le voit, la guerre paraît plus probable que la paix.

Cependant notre gouvernement n'agit pas. Veut-il donc nous laisser prendre au dépourvu? Jamais inaction ne fut plus coupable, et nos hommes d'état assument, dans ces circonstances, une grande responsabilité sur leurs têtes.

Conseil-Général de la Nièvre.

La session du Conseil-Général a commencé lundi dernier. M. Bonneau, aîné, a été nommé président et M. Philippe Dupin secrétaire.

Les diverses affaires à traiter ont été distribuées à des commissions qui préparent leurs rapports.

Aujourd'hui (jeudi) commenceront les travaux de l'assemblée.

Nous en rendrons compte dans nos prochains numéros.

OBSERVATIONS

SUR LE TRACÉ DU CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.

Nous croyons devoir publier le mémoire suivant qui a été soumis au conseil-général. La question qui y est traitée intéresse au plus haut point notre localité :

On ne discute plus en France sur l'utilité des grandes lignes de chemin de fer, et personne, aujourd'hui, ne conteste le premier rang à celle qui relierait la Mer du Nord à la Méditerranée, le Havre à Marseille et Paris à Lyon. Il ne peut donc plus exister de dissentiment que sur le choix du tracé de cette grande voie de communication. La vallée de la Loire et la Bourgogne se disputent à cet égard la préférence.

Déjà la Bourgogne a formé une commission composée d'hommes éminents; elle a fait commencer au moyen de souscriptions, l'étude des tracés qu'elle propose, et, pour faire valoir son système, elle a publié des mémoires et invoqué l'appui de la presse périodique.

On conçoit facilement qu'une pareille question ait vivement ému les populations qu'elle intéresse, et l'on ne saurait blâmer les efforts de la Bourgogne pour obtenir une direction qui doit augmenter sa prospérité. La vallée de la Loire n'a pas moins de raisons de désirer une direction différente, et elle pourrait employer les mêmes moyens. Mais ce n'est point la haute position des hommes qui sollicitent l'adoption d'un projet, ce ne sont pas des études ou plutôt des reconnaissances faites par les parties elles-mêmes, sans contrôle et sans comparaison avec d'autres tracés, qui pourront déterminer le choix du gouvernement. La question devra se résoudre par des considérations d'intérêt général plus puissantes que des intérêts de localités.

Des études comparatives faites impartialement par les ingénieurs de l'Etat, sous la surveillance de M. le ministre des travaux publics, feront connaître, parmi les lignes rivales, celle qui se recommande le plus par l'importance des communications qu'elle assure, par son utilité stratégique, industrielle et commerciale, la certitude des produits de l'entreprise, la brièveté du parcours, l'économie dans la dépense,

la facilité et la promptitude d'exécution, et, enfin, par la possibilité d'une jouissance presque immédiate et à l'abri des événements qui peuvent faire suspendre ou ralentir les travaux publics; et la difficulté ainsi approfondie et complètement éclairée, l'intérêt de la France ne permettra plus d'hésitation, et la préférence appartiendra de droit au tracé qui réunira tous ces avantages.

Ce qui a été dit plus haut laisse voir assez qu'il ne s'agit pas ici de traiter à fond la question qui divise la Bourgogne et la vallée de la Loire; mais seulement de signaler dans de simples notes, sans détails scientifiques, les motifs qui nous autorisent à solliciter une étude sérieuse du projet favorable à cette dernière contrée.

La Bourgogne présente trois tracés différents sur son territoire, tous ayant pour tête de ligne le chemin de fer de Paris à Corbeil. Le premier suit le cours de la haute Seine, passe par Troyes, Bar-sur-Seine, Châtillon, et traverse la montagne d'Étalante et le vallon de la Thille, pour atteindre Dijon.

Le second suit l'Yonne, de Montereau jusqu'à la Roche, près Joigny, puis le Serain, l'Aroux, et passe ensuite par Arnay-le-Duc, Epinac et Chagny, pour aboutir à Châlons-sur-Saône.

Le troisième suit aussi l'Yonne, de Montereau à Joigny. De là il se dirige latéralement à la rive gauche du canal de Bourgogne, à travers la vallée de l'Armançon, jusqu'à Venarey, coupant ensuite le vallon de la Brenne jusqu'au pied de la montagne de Somberton, qu'il traverse par un tunnel; il descend au pont de Pany, de là à Dijon, à Saint-Jean-de-Loosne et enfin à Châlons.

Le tracé par la vallée de la Loire offre aussi trois systèmes, mais tous profitant de la totalité du chemin de fer de Paris à Orléans.

Dans le premier système, le chemin suivrait la Loire, d'Orléans à Châtillon sur Loire, puis, à peu près la direction du canal latéral jusqu'à Digoin, et celle du canal de Roanne jusqu'à cette dernière ville et de là il arriverait à Lyon par Tarare.

Dans le second, il suivrait la même direction jusqu'à Roanne, où il viendrait s'embrancher au chemin de fer de cette ville à Lyon par Saint-Étienne.

Dans le troisième enfin, le chemin de fer s'arrêterait à Châtillon-sur-Loire; de là le transport se continuerait jusqu'à Roanne par le moyen de la navigation rapide sur le canal latéral et le canal de Roanne; et, pour arriver jusqu'à Lyon, on reprendrait comme dans le deuxième système, le chemin de fer par St-Étienne.

Les partisans du tracé par la Bourgogne ne contestent par l'importance du chemin de fer de la Loire. Ce serait, suivant eux, une belle et utile entreprise qu'ils espèrent bien voir se réaliser avant de longues années; mais, ajoutent-ils, elle ne saurait, dans aucun cas, dispenser d'exécuter celle du chemin de fer de la Bourgogne à laquelle il importe de donner le pas sur tout autre projet.

Voici en substance les motifs que l'on développe à l'appui de cette opinion :

« Les chemins de fer doivent devenir les grandes voies militaires des nations. Il est d'une haute importance de joindre, par une ligne de fer, Paris, centre puissant de toute opération militaire à l'intérieur, à Strasbourg qui est le poste le plus avancé et aussi le plus exposé de la France de l'Est.

« Si le chemin de fer de Paris à la Saône (par Dijon ou Châlons) était exécuté, et si le chemin de fer de Strasbourg à Bâle était prolongé jusqu'à la Saône, la liaison de Strasbourg à Paris se trouverait par le fait effectuée, et, de plus, le même chemin de fer qui desservirait ces deux points extrêmes faciliterait singulièrement l'établissement d'une ligne de défense sur toute la frontière du Sud-Est, puisqu'il les ferait communiquer par la Saône à Lyon, par le Rhône à Marseille.

« Au point de vue commercial, c'est entre Marseille et Strasbourg que s'échangent les deux tiers des marchandises que le transit envoie sur notre sol. Marseille, dont le tonnage était, à lui seul, en 1836, cabotage non compris, de 692,000 tonnes, c'est-à-dire de près du quart du tonnage total du royaume, en expédie à peu près les trois quarts sur Lyon, où cette masse se répartit pour deux tiers environ sur le Nord et l'Est, et pour un tiers sur Paris. Avec l'immense mouvement de voyageurs qu'entraîne un pareil mouvement d'affaires et que l'établissement des rails-ways ne pourra manquer de développer rapidement, il y a là de quoi alimenter largement nos voies de communication du Sud au Nord.

« Le chemin de la Bourgogne offre tous ces avantages pour la défense du pays et les besoins du commerce, tandis que le chemin de la Loire exécuté, resterait toujours à unir entre eux Lyon, Dijon, Mâcon, Chalon, et Bâle, et ces trois dernières villes à Paris, c'est-à-dire à compléter la grande route commerciale et militaire de l'Est de la France; or, c'est là le plus pressé.

« Ceux qui demandent, au contraire, le tracé par la vallée de la Loire n'ont besoin de contredire aucun des motifs allégués en faveur de la Bourgogne; il leur suffit de faire remarquer qu'ils existent tous et avec autant de force pour le chemin de la Loire.

« Si, en effet, on ne peut pas se contenter de la double communication qu'établissent entre Lyon et Châlons, la Saône d'une part, et de l'autre le canal du Centre qui rattache cette dernière ville au chemin de fer de la Loire à Digoin, un embranchement de la voie de fer, de Digoin à Châlons, assurera, au même degré, entre le Nord, l'Est et le Sud, tous ces rapports d'un si grand intérêt pour la sûreté du territoire, la circulation commerciale et le revenu que devra produire l'entreprise.

« Mais y aura-t-il seulement égalité à cet égard entre les deux projets rivaux, et ne faudrait-il pas reconnaître, en faveur du tracé de la Loire, que s'il assure, au moins aussi bien que celui de la Bourgogne, la jonction du Nord, du Sud et de l'Est de la France, il étend aussi ce bienfait aux départements de l'Ouest, que le tracé par la Bourgogne laisse complètement en dehors? A Orléans viendra aboutir, dans un temps, qui ne saurait être éloigné, un chemin de fer partant de Nantes et qui doit communiquer, non-seulement avec Paris, mais aussi avec Lyon; et c'est le tracé de la Loire qui seul assurera cette communication. Affectant une ligne aussi rapprochée que possible du centre de la France, il peut mieux que tout autre satisfaire aux besoins des quatre grandes divisions du territoire.

« Faut-il aussi faire remarquer, en passant, que la prudence commande peut-être de ne pas placer trop près de la frontière la ligne principale qui doit mettre la capitale en rapport avec la seconde ville du royaume et les ports de la Méditerranée?

« Telles sont, en partie, sur les conditions de premier ordre, les réflexions qui viennent à l'esprit, dès qu'on jette les yeux sur la carte. On arrive ensuite à des considérations d'un ordre inférieur qui sont loin d'être sans importance.

« Si l'on ne perd pas de vue que le but principal de l'entreprise sera la jonction de Paris à Lyon, on doit reconnaître que la voie la plus directe est la vallée de la Loire; et, par suite, ce tracé semble devoir présenter plus de célérité dans le transport, plus d'économie dans la dépense, ainsi qu'on en pourra juger par les tableaux ci-après, qui contiennent, non les calculs rigoureux que pourra seule produire l'étude des deux lignes, mais des données approximatives et dans lesquelles on a eu soin de résoudre en faveur de la Bourgogne, tout ce qui pouvait être douteux. On y voit qu'avec une dépense de cent cinquante ou de deux cent trente millions, on arrive, de Paris à Lyon, par le tracé de la Loire, plus promptement que par le tracé de la Bourgogne avec une dépense de cent soixante-cinq ou cent quatre-vingt-quinze millions.

« La vallée de la Loire offre les conditions les plus favorables à l'établissement des rails-ways; sa pente moyenne n'est pas d'un demi-millimètre par mètre; on n'a pas de souterrains, ni grandes tranchées ni remblais dangereux à établir, et pas un seul fait à franchir, si l'on se contente du chemin de fer de Roanne sans passer par Tarare. On peut se faire une idée de la facilité de l'entreprise, lorsqu'on sait que la voie de fer ne rencontrera d'autres obstacles que ceux qui ont été surmontés pour l'établissement d'un canal qui a très-peu d'écluses accolées, et dont souvent elle pourra utiliser les francs-bords.

« Le chemin par la Bourgogne, quel que soit celui de ses tracés qu'on examine, indépendamment des obstacles de détail, indique des seuils à franchir: dans le premier, c'est le fait qui sépare le bassin de la Seine de celui de la Saône; dans le second, celui qui sépare le bassin de la Seine du bassin de la Loire, pour passer du Serain, affluent de la Seine, dans l'Aroux, affluent de la Loire, et, après Epinac, le point de partage entre la Loire et la Saône; et enfin, dans le troisième, la montagne de Somberton que l'on devra traverser par un tunnel.

Quelle est celle des deux lignes rivales qui promet une plus prompte exécution? Ne semble-t-il pas qu'on doive répondre sans hésitation: la plus courte, la plus facile, la moins coûteuse; et cette réponse désigne la vallée de la Loire. Mais ce n'est pas tout: sur six cent vingt-huit mille mètres que doit parcourir le tracé de la Bourgogne, il n'y a d'exécuté ou en voie d'exécution que trente six mille mètres (de Paris à Corbeil), ce qui laisse à faire cinq cent quatre-vingt-douze mille mètres; tandis que, par la vallée de la Loire, et en se servant du chemin de fer de Roanne à Lyon, sur cinq cent quatre-vingt mille mètres, il y en a d'exécutés ou en voie d'exécution deux cent soixante mille, (120,000 m. de Paris à Orléans et 140,000 m. de Roanne à Lyon); restant à faire: trois cent vingt mille mètres.

Ainsi, il reste à faire, par la Bourgogne 592,000 m. par la Loire..... 320,000.

Différence en plus par la Bourgogne . 272,000 mètres.

Si le tracé de la Loire, abandonnant le chemin de fer de Roanne, se prolongeait par Tarare jusqu'à Lyon, il resterait à faire, sur l'ensemble de la ligne, quatre cent mille mètres, et, dans ce cas, la différence en plus par la Bourgogne ne serait que de cent quatre-vingt-douze kilom.

Le tracé par la vallée de la Loire est donc appelé à faire jouir plus promptement que tout autre les populations du bienfait des rails-ways. Mais sa confection totale peut encore durer plusieurs années. La guerre ou d'autres événements imprévus peuvent en retarder l'achèvement. Il sera donc bien puissamment recommandé, si l'exécution d'une faible partie de ce tracé suffit pour établir provisoirement une ligne suffisante de communication entre Paris et Lyon. Or, il faut considérer comme faite la partie qui s'étend de Paris à Orléans; quatre-vingts kilomètres seulement séparent Orléans de Châtillon-sur-Loire, et c'est là tout ce qu'on serait obligé de faire si des circonstances désastreuses devaient ajourner l'exécution entière du projet. De Châtillon-sur-Loire on emploierait la navigation rapide jusqu'à Roanne, et, de là, le trajet s'achèverait sur le chemin de fer par St-Étienne. Il est vrai de dire que cette voie de communication ne saurait remplacer complètement un chemin de fer continu; mais il faut remarquer qu'elle ne serait que provisoire; qu'en construisant 80 kilomètres de rails-ways, avec une dépense de trente-cinq millions, on aurait, en peu de temps, les moyens de faire, en trente-six heures, un trajet qui ne s'effectue qu'en soixante heures par les diligences, et que ce mode de transport s'appliquerait aux armées et aux munitions de guerre, tout aussi bien qu'aux voyageurs et aux marchandises; que Châlons pourrait communiquer avec cette ligne par le canal du Centre; et, qu'enfin, aucune portion des trente-cinq millions employés pour l'établissement de cette voie provisoire ne serait perdue, lorsqu'on en reviendrait à l'achèvement d'un chemin définitif.

Le chemin par la Bourgogne ne saurait offrir une pareille garantie contre les éventualités de la guerre et des finances publiques. Tant qu'il restera à faire un seul de ces cinq cent quatre-vingt-douze mille mètres, Paris ne sera point uni à Lyon.

Des objections, fondées peut-être, viendront sans doute contredire une partie des motifs exposés en faveur du tracé par la vallée de la Loire; mais il restera toujours du côté de cette ligne des avantages assez certains, assez visibles, pour engager les Conseils-généraux, les Chambres de Commerce et les Députés des départements qui en désirent l'adoption, à solliciter des études sérieuses et comparatives, et pour déterminer le Gouvernement à ordonner ces études dans l'intérêt de la France, qui paraît si essentiellement liée, dans cette question, à celui des contrées riveraines de la Loire.

Tracé par la Bourgogne.

Première direction.

Table with 4 columns: Division de la longueur totale, Longueurs, Mode de transport, Temps. Rows include De Paris à Corbeil, De Corbeil à Dijon, De Dijon à Châlons, De Châlons à Lyon, and Totaux.

Tracé par la vallée de la Loire.

1er Système. — Chemin de Fer passant par Tarare.

Table with 4 columns: Division de la longueur totale, Longueurs, Mode de transport, Temps. Rows include De Paris à Orléans, De Orléans à Roanne, De Roanne à Lyon (par Tarare), and Totaux.

2e Système. — Chemin de Fer, total en se servant du chemin de fer par St-Étienne.

Table with 4 columns: Division de la longueur totale, Longueurs, Mode de transport, Temps. Rows include De Paris à Orléans, De Orléans à Roanne, De Roanne à Lyon (par St-Étienne), and Totaux.

3e Système. — Chemin de Fer et Navigation rapide.

Table with 4 columns: Division de la longueur totale, Longueurs, Mode de transport, Temps. Rows include De Paris à Orléans, De Orléans à Châtillon, De Châtillon à Roanne, De Roanne à Lyon (par St-Étienne), and Totaux.

Cour d'assises de la Nièvre.

PRÉSIDENCE DE M. TASSAIN.

Audience des 25 et 24 août.

DOUBLE PARRICIDE. — Les derniers débats de cette déplorable affaire, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, se sont déroulés, en présence d'un nombreux auditoire, avec des impressions horribles, dans les audiences de dimanche et de lundi.

Les deux frères Vincent ont été déclarés coupables. Après douze années d'impunité, il est consolant de voir la justice humaine réussir enfin à atteindre le crime. Il y a dans cette découverte tardive des auteurs de l'assassinat, échappés pendant longtemps au châtiment qu'ils méritaient, un enseignement solennel, une leçon providentielle que l'on aime à signaler et qui sans doute ne sera point perdue.

La physionomie des deux frères Vincent, laissait pressentir la culpabilité des abominables meurtres qu'ils ont commis pour voler leurs parents. Une figure anguleuse, un front aplati, des yeux de vautour roulant d'une manière effrayante dans leur orbite, un nez aquilin courbé comme le bec d'un oiseau de proie, des lèvres pincées, tous leurs traits accusent ces instincts criminels, ces caractères de scélératesse que la science et l'observation ont remarqués depuis longtemps sur le visage des assassins.

A ces préventions, que leur extérieur a jetées dès l'abord dans tous les cœurs, sont venues se joindre les révélations des débats.

Avant le parricide, ils avaient plusieurs fois manifesté de l'embaras dans leurs affaires, ils avaient demandé de l'argent à leurs parents et les avaient menacés après en avoir essayé des refus. La veille même, c'est-à-dire le soir du 30 juin 1838, l'un d'eux avait eu une discussion très-vive à ce sujet avec son père.

Avant la nuit du crime, un témoin aurait entendu les frères Vincent en comploter l'exécution. « Je n'ose frapper la mère aurait dit le plus jeune; eh bien! je m'en charge, aurait répondu l'aîné, toi tu tueras le vieux. »

D'un autre côté, la femme de Jacques Vincent, qui paraît avoir été instruite de tout, aurait adressé à plusieurs personnes diverses questions sur la manière dont il fallait s'y prendre pour tuer sans que la victime pût se faire entendre, et les père et mère Vincent ont été précisément frappés aux endroits indiqués dans les réponses.

Pendant la nuit du crime, Philippe Vincent serait venu allumer sa chandelle chez un voisin, qui aurait remarqué du sang sur son gilet, et qui le matin l'aurait vu tremblant et agité et portant à la manche de sa chemise les traces d'une tache de sang qui aurait été lavée.

Le soir, le même individu a entendu l'un des deux frères demander ce qu'il avait fait de ses habits. « Ils sont dans un lieu où personne ne les trouvera répondit l'autre. »

Au moment où une agitation extraordinaire se trahissait chez Philippe Vincent, les domestiques de Jacques Vincent, observaient la pâleur excessive et l'abattement de ce dernier.

Sur ces entrefaites, les deux fils sont prévenus, en quelques mots, de la terrible nouvelle qui effraya dans la matinée du 30 juillet, le hameau des Bruyères-Radon.

Jacques, qui demeurait le plus près, arrive le premier sur les lieux. On remarque qu'il porte un chapeau de paille, et sur ce chapeau de paille sont des gouttelettes de sang, semblables à des piqûres, et absolument conformes à des taches qui sont imprimées sur le plafond du lit, au-dessus de la tête du père Vincent.

Philippe vient à son tour; il trouve la porte fermée. Il n'entre pas, il va chez le juge de paix, où une personne distinguée du sang sur ses cheveux; il revient avec le magistrat, qu'il informe exactement de l'affreux spectacle qui vait se présenter à sa vue, dans la maison de son père.

Près des cadavres sanglants des auteurs de leurs jours, les deux frères montrent la plus grande impassibilité; la perte présumée de leur fortune ne les préoccupe même pas.

Déjà la voix publique les désignait comme assassins. Elle se fonda sur ce que le père Vincent avait lui-même tué son père et un colporteur dont le squelette avait été trouvé dans les environs.

On informa contre les deux frères. On ne trouva rien, si ce n'est du sang sur la porte et sur l'armoire de l'un d'eux.

Deux fois l'instruction ne put réunir de preuves suffisantes, et deux ordonnances de non-lieu les rendirent à la liberté.

Cependant, dans la prison, ils avaient fait quelques confidences; des domestiques qui n'avaient osé parler d'abord, racontèrent des circonstances qu'on n'avait pu découvrir, et des propos qui n'avaient point été révélés. Bien plus, la femme de Jacques Vincent, le beau-père des deux frères, ceux-ci eux-mêmes, de temps en temps, laissaient échapper quelques mots qui les trahissaient. Ils furent de nouveau arrêtés, et devant la cour d'assises, des témoins à décharge, sont venus encore confirmer des faits douteux, préciser diverses circonstances qui ont fini par les accabler.

M. Turquet, substitut du procureur du roi, a soutenu l'accusation avec chaleur.

La défense, avait été confiée à MM. Lefebvre-Frélat et Auguste Casard. Dimanche matin, on a appris que ce dernier était tombé malade. M^r Lefebvre, pendant cinq heures, a combattu seul l'accusation, avec un courage digne d'une meilleure cause.

Le jury a déclaré les accusés coupables, mais avec des circonstances atténuantes, et Philippe et Jacques Vincent ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition.

Le verdict du jury a produit une fâcheuse impression sur le public. On le critiquait même vivement. On se demandait comment on avait pu admettre des circonstances atténuantes en faveur de deux hommes reconnus coupables de parricide, d'un double parricide, suivi de vol, prémédité, et combiné entre deux frères.

On se demandait si le jury avait éprouvé des doutes, et alors on ne pouvait concevoir comment il n'avait pas acquitté les accusés. Aurait-il donc transigé avec sa conscience? Aurait-il redouté la responsabilité terrible qu'il pouvait encourir, s'il faisait condamner à mort des assassins dont il déclarait la culpabilité, sans en être complètement et positivement convaincu?

D'un autre côté, on se demandait, si, convaincus réellement de la culpabilité des parricides, les jurés, après une condamnation à mort prononcée précédemment, auraient eu peur de faire tomber de nouvelles têtes, ou encore si, admettant les idées philosophiques de la philanthropie qui repousse la peine capitale, les hommes qui ont jugé les frères Vincent auraient voulu protester contre le droit de la société d'ôter la vie à un de ses membres.

Nul plus que nous ne respecte l'institution du jury. Cependant, la vérité nous domine et nous devons parler avec franchise. En cette conjoncture, il était essentiellement dangereux d'admettre des circonstances atténuantes. Quelque pénible que fût pour les jurés l'accomplissement de leur devoir, ils ne devaient point reculer.

Les conséquences de leur verdict, pouvaient sans doute être terribles, mais combien peuvent être plus terribles encore les conséquences du palliatif dont ils ont couvert ou leur doutes ou leur philanthropie malentendue, en faveur du crime le plus épouvantable.

Fin de l'audience du 24 août.

FAUX TÉMOIGNAGE. — La veuve Lardereau paraît devant le jury, sous l'accusation de faux témoignage, en matière correctionnelle.

L'instruction révèle les faits suivants: Le sieur Gauthier, garde du commerce de bois à Corbigny, s'apercevait que les bois confiés à sa surveillance, et déposés sur les bords d'une petite rivière flottable, diminuaient d'une manière sensible. Les soupçons se portèrent sur le nommé Jacquemain, dit Bardot. Il résolut de le surprendre en flagrant-délit. Dans le cours du mois d'avril dernier, à la nuit tombante, il se mit en embuscade avec un de ses camarades, et tous les deux épèrent attentivement les démarches de Jacquemain. Cet individu sortit plusieurs fois de sa maison et y entra, sans raisons apparentes; ce ne fut que vers les dix heures à peu près, qu'il se dirigea vers le chantier où il prit, successivement, plusieurs bûches de bois de moule, qu'il chargea sur ses épaules. Il reprit alors le chemin de sa demeure, mais coupé dans sa marche, par le garde Gauthier, qui lui cria: Arrête, je te reconnais, tu es Jac-

quemain! En même temps, le garde essaya de le saisir; mais le voleur se débarrassant de son bois et de ses sabots, s'esquiva, franchit la rivière et ne laissa entre les mains de Gauthier que le bonnet noir dont il était porteur. Ce bonnet présenté immédiatement à quelques personnes du voisinage, fut reconnu pour celui que Jacquemain portait dans la journée, et les différentes preuves qui s'élevèrent contre lui, furent si précises, que le tribunal correctionnel de Clamecy le condamna le 3 juin dernier, à la peine d'emprisonnement. A l'audience du tribunal, le prévenu, entr'autres témoins à décharge, avait fait citer la veuve Lardereau, sa locataire qui devait donner à la justice, des renseignements de nature à détruire l'inculpation; cette femme déclara effectivement que Jacquemain à l'heure où le garde prétendait l'avoir arrêté, était rentré et couché depuis plus d'une demi-heure dans une chambre voisine de la sienne, et qu'il occupait en commun avec sa mère. La veuve Lardereau assura que le prévenu n'aurait pas pu sortir sans qu'elle s'en aperçût. Elle affirma également que le bonnet noir ne pouvait être celui de Jacquemain, qui, selon son habitude, portait un bonnet blanc dans la journée.

La veuve Lardereau ayant persisté dans sa déposition, malgré les observations qui lui furent faites sur son in vraisemblance, devint l'objet d'une instruction qui l'amène devant le jury, sous l'accusation de faux témoignage.

Les débats n'ont révélé aucun fait nouveau. L'accusation a été soutenue par M. Tourangin, substitut, qui a reproduit les charges que nous avons analysées plus haut.

La défense, confiée à M^r L. Mériot a été couronnée d'un succès complet, car MM. les jurés ont rapportés, après quelques minutes de délibération, un verdict d'acquiescement.

Audience du 25 août.

FAUSSE-MONNAIE. — Les deux frères Magnian, cloutiers demeurant à Murlin près Prémery, étaient accusés de fabrication de fausse monnaie et de l'émission de deux pièces de cinq francs.

On les avait arrêtés au moment où ils tentaient de changer deux pièces fausses, quoique nantis de 8 à 10 francs de petite monnaie.

Une visite domiciliaire faite chez eux avait amené la découverte de deux cuillers à fondre le plomb, de terre jaune et de cinq pièces légales ayant servi de moules. Par un hasard extraordinaire, une d'elles portait une marque particulière qui se répétait sur les deux pièces fausses.

Néanmoins, grâce aux efforts de M^r Balandreau, qui a habilement combattu l'accusation, les deux frères Magnian ont été acquittés.

Fin de l'audience du 25 août, et audience du 26.

ASSASSINAT. — Au fond d'un site agreste et sauvage du Morvan, dit les Grands-Moulins près Monroyon, où coule un boudard, dominé par des côtes boisées, la nature semble avoir disposé les lieux pour les mystères du crime. L'isolement de cet endroit, les accidents du terrain, les ombrages touffus, tout se réunit pour dérober à tous les regards la perpétration d'un assassinat.

Le 27 mai 1834, on trouva dans la fosse du boudard, le cadavre d'un homme qui avait dû être étranglé; c'était celui de François Léger, soldat au 44^e de ligne en congé.

Une instruction fut suivie contre François Roumier, ex-soldat au 44^e et Joseph Millien son beau frere; mais on ne put trouver de preuves suffisantes contre eux.

Depuis cette époque, divers propos, entendus de côté et d'autre, ont éveillé la justice. Les plus graves sont venus d'une jeune fille, nièce de Roumier, qui en 1834, habitait dans la même maison que lui. Elle avait alors six ans.

Elle rapporte que le 26 mai, les accusés Roumier et Millie n ont déjeuné avec Léger, que le soir, étant couchée, elle les a vus entrer dans le foudon, en sortant portant un sac d'où sortait la tête d'un homme, et que le lendemain, elle a reconnu le cadavre couché sur la grève pour être celui de l'individu qui avait mangé la veille avec les prévenus.

D'autres détails corroborent en partie les révélations de cette enfant. Le mobile de cette action aurait été la cupidité.

Aucune preuve suffisante ne s'étant élevée contre Millien, il a été acquitté.

Déclaré coupable, mais sans préméditation, et avec circonstances atténuantes, Roumier a été condamné à 12 années de travaux forcés, à l'exposition, aux dépens et à un an de contrainte par corps.

Collège de Nevers.

DISTRIBUTION DES PRIX.

La distribution solennelle des prix du collège de Nevers a eu lieu hier, sous la présidence de M^r le préfet, en présence des principales autorités civiles, militaires et religieuses.

Le conseil général, par sa présence à cette cérémonie a témoigné de son intérêt pour cet établissement dont la prospérité est en partie son œuvre.

M^r Fabre professeur de seconde a prononcé un discours qui a été vivement applaudi. Il avait pris pour texte l'éloge de Brotier, de Tannay, professeur au collège de Nevers, savant distingué du 18^e siècle qui ne tenait à la compagnie dont il faisait partie que par ses lumières et sa profonde erudition. L'orateur a constamment fait preuve de savoir et de bon goût, et tout, dans ses paroles, décelait ce zèle ardent que chacun lui connaît pour l'enseignement, et qui est la plus sûre garantie pour les progrès des élèves confiés à ses soins.

Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas de rapporter ce discours ou d'en donner au moins quelques extraits.

Voici la liste des prix et accessit distribués.

PHILOSOPHIE. Excellence. — Prix: Millard, Jules-Edme, interne, né à Herry. — Accessit: Bergerot, Jean-Charles-Marie, externe, de Nevers.

Dissertation latine. — Prix: Millard, déjà couronné. — Accessit: Bergerot, déjà nommé.

Dissertation française. — Prix: Millard, 3 fois couronné. — Accessit: Guilleraut, Charles, interne, de Cosne.

Examen de semestre. — Prix: Millard, 4 fois couronné. — Accessit: Bergerot, 3 fois nommé.

PHYSIQUE. Excellence. — Prix: Dormont, Antoine-Achille, interne, né à Avry. 1^{er} accessit, Farge, Pierre-Antoine, interne, né à Saint-Léger-des-Vignes; 2^e accessit, Millard.

Composition. — 1^{er} prix, Dormont, 2 fois couronné; 2^e prix, Farge, 1^{er} accessit, Millard, 2 fois nommé; 2^e acc. Thibaudin, Jean, interne, né à Moulins-Engilbert.

Examen de semestre. — Dormont, 2 fois couronné. — Martin, Sébastien, externe, né à Saint-Benin-d'Azy, Farge, 2 fois nommé.

MATHÉMATIQUE. 2^e année, 1^{re} division. Trigonométrie. — Prix unique, Dormont, Antoine-Achille, interne, 4 fois couronné.

2^e DIVISION. Excellence. — Prix: Thibaudin, Jean, externe, 1^{er} accessit, de Séréville, Charles, externe, né à Moulins, (Allier). 2^e idem, de Séréville, Louis-Philippe-Frédéric, externe, né à Moulins (Allier).

Algèbre. — Prix: Thibaudin, 2 fois couronné. 2^e prix: Millard, 5 fois couronné. 1^{er} accessit, de Séréville, 2 fois nommé.

Géométrie. — 1^{er} Prix: Thibaudin, 3 fois couronné; 2^e prix, de Séréville, Charles, externe. — Accessit, Millier, Charles-Henri-Alfred, interne, né à St-Amand.

Examen de semestre. — Prix: Thibaudin, Jean 4 fois couronné. — Accessit: de Séréville, Charles, interne, 3 fois nommé.

MATHÉMATIQUE. 1^{re} année, 1^{re} division. Excellence. — Prix: Thirault, Etienne, interne, né à Cercy-la-Tour (Nièvre). — 1^{er} Acces-

Guillier, Napoléon, externe, pension Pittié. 2^e accessit, de Pello, Gustave-Antoine, interne, né à Clamecy (Nièvre).

Composition. — Prix: Desveaux, Eugène, externe, né à Paris. — 1^{er} accessit, Grincour, Gustave, externe, né à Paris. 2^e accessit, Thirault, Etienne, interne.

Examen de semestre. — Prix: Desveaux, Eugène, externe, 2 fois couronné. — 1^{er} accessit, Thirault, Etienne, interne 2 fois nommé 2^e accessit, Grincour, Gustave, externe.

MATHÉMATIQUE. 2^e année, 2^e division. Composition. — 1^{er} prix, Pichot, Pierre-Louis, interne, né à Arzembouy (Nièvre), 2^e prix, Martel, Alexandre, interne, né à Magny (Nièvre). — 1^{er} accessit, Bariau, Charles, interne, né à Cuffy (Cher). 2^e accessit, Gauthier, Edmond-Victor-Jacques, interne, né à Argenton (Indre).

RHÉTORIQUE. Excellence. — prix, Poinet Michel, interne, né à Nevers. — accessit, Baudot Eugène, interne, né à Nevers.

Prix d'Honneur. (Discours latins) — Prix, Thibaudin Jean, interne, 5 fois couronné. — Accessit, Baudot, Eugène, interne, 2 fois nommé.

Discours Français. — Prix, Thibaudin, Jean, interne, 6 fois couronné. — Accessit, Baudot, Eugène, interne, 3 fois nommé.

Version Latine. — Prix, Baudot, Eugène, interne. — Accessit, Poinet, Michel, interne.

Vers Latins. — Prix, Thomas, Edme, externe, né à Chazeau (Nièvre). — Accessit, Baudot, Eugène, interne, 4 fois nommé.

Version Grecque. — Prix, Baudot, Eugène, interne, 2 fois couronné. — Accessit, Poinet, Michel, interne, 2 fois nommé.

Histoire. — Prix, Maria, Vincent, interne, né à Tannay. — Accessit, Turigny, Placide, externe, Pension Pittié.

Examen de semestre. — Prix, Poinet, Michel, interne, 2 fois couronné. — Accessit, Baudot, Eugène, interne, 5 fois nommé.

SECONDE. Excellence. — Prix, Thirault, Etienne, interne, 2 fois couronné (Nièvre). — 1^{er} accessit, Desveaux, Eugène, externe, né à Paris; 2^e idem, Ricard, Louis, externe, né à Charenton (Cher).

Thème Latin. — 1^{er} Prix, Richard, Jacques, externe, né à Nevers; 2^e prix, Ricard Louis, externe. — Accessit, Desveaux, Eugène, externe, 2 fois nommé.

Version Latine. — 1^{er} Prix, Desveaux, Eugène, externe, 3 fois couronné; 2^e prix, Ricard, Louis, externe, 2 fois couronné. — Accessit, Richard, Jacques, externe.

Vers Latins. — 1^{er} Prix, Thirault, Etienne, interne, 3 fois couronné; 2^e prix, Richard, Jacques, externe, 2 fois couronné. — Accessit, Ricard, Louis, externe, 2 fois nommé.

Version grecque. — 1^{er} prix, Desveaux, Eugène, externe, 4 fois couronné; 2^e prix, Richard, Jacques, externe, 3 fois couronné. — Accessit, Ricard, Louis, externe, 3 fois nommé.

Narration française. — 1^{er} prix, Desveaux, Eugène, externe, 5 fois couronné; 2^e prix, Richard, Jacques, externe, 4 fois couronné. — Accessit, Richard, Raymond, interne, né à Saint-Benin-d'Azy.

Histoire. — 1^{er} prix, Ricard, Louis, externe, 3 fois couronné; Thirault, Etienne, interne, 4 fois couronné. — Accessit, Robert, Antonin, né à St-Pierre (Nièvre).

Examen de semestre. — Prix, Ricard, Louis, externe, 4 fois couronné. — 1^{er} accessit, Thirault, Etienne, interne; 2^e accessit, Desveaux, Eugène, 3 fois nommé.

TROISIÈME. Excellence. — 1^{er} prix, Page, Arsenne, interne, né à Nevers; 2^e prix, Bazot, Claude-Marie, interne, né à Château-Chinon (Nièvre). — 1^{er} accessit, Lucas, Eusèbe-Etienne, externe, né à Bar-sur-Seine; 2^e accessit, Bariau, Charles, interne, né à Cuffy (Cher).

Thème latin. — 1^{er} prix, Page, Arsenne, interne, 2 fois couronné; 2^e prix, Bazot, Claude-Marie, interne, deux fois couronné. — 1^{er} accessit, Bariau, Charles, interne, 2 fois nommé; 2^e accessit, Gauthier, Edmond-Victor-Jacques, interne, né à Argenton (Indre). 2 fois nommé.

Version latine. — 1^{er} prix, Gauthier, Edmond-Victor Jacques, intern; 2^e prix, Page, Arsenne, interne, 3 fois couronné. — 1^{er} accessit, Bazot, Claude-Marie, interne; 2^e accessit, Chenou, Ernest, interne, né à Cosne (Nièvre).

Vers latins. — 1^{er} prix, Page, Arsenne, interne, 4 fois couronné; 2^e prix, Bazot, Claude-Marie, interne, 3 fois nommé. — 1^{er} accessit, Bariau, Charles, interne, 3 fois nommé; 2^e accessit, Portier, Auguste-Laurent, né à Donzy (Nièvre).

Version grecque. — 1^{er} prix, Bazot, Claude-Marie, interne, 4 fois couronné; 2^e prix, Page, Arsenne, interne, 5 fois couronné. — 1^{er} accessit, Gauthier, Edmond-Victor-Jacques, interne, 5 fois nommé; 2^e accessit, Rigny, Hippolyte, interne, né à Nevers.

Histoire. — 1^{er} prix, Rimbault, Charles, externe, né à Nevers; 2^e prix, Bariau, Charles, interne. — 1^{er} accessit, Page, Arsenne, interne; 2^e accessit, Bonabeau, Hippolyte, interne, né à Nevers.

Examen de semestre. — Prix, Lucas, Eusèbe-Etienne, externe. — 1^{er} accessit, Page, Arsenne, interne, 2 fois nommé; 2^e accessit, Bariau, Charles, interne, 4 fois nommé.

QUATRIÈME. Excellence. Prix, Lhoste, Germain, interne, né à Châtillon (Nièvre). — 1^{er} accessit, Dugué, Jacques-Antoine, interne, né à St-Saulges (Nièvre); 2^e accessit, Desveaux, Louis-Jean-Paul, externe, né à Nevers.

Thème latin. — 1^{er} prix, Dugué, Jacques-Antoine, interne; 2^e prix, Lhoste, Germain, interne, 2 fois couronné. — Accessit, Desveaux, Louis-Jean-Paul, externe, 2 fois nommé.

Version latine. — 1^{er} prix, Lhoste, Germain, interne, 3 fois couronné; 2^e prix, Dugué, Jacques-Antoine, interne, 2 fois couronné. — Accessit, Talabre, Paul, interne, né à Nevers.

Vers latins. — 1^{er} prix, Dugué, Jacques-Antoine, interne, 3 fois couronné; 2^e prix, Lhoste, Germain, interne, 4 fois couronné. — Accessit, Desveaux, Louis-Jean-Paul, externe, 3 fois nommé.

Version grecque. — 1^{er} prix, Talabre, Paul, interne; 2^e prix, Ducarroy, Louis, interne, né à Moulins (Allier). — Accessit, Dugué, Jacques-Antoine, interne, deux fois nommé.

Thème grec. — 1^{er} prix, Dugué, Jacques Antoine, interne, 4 fois couronné; 2^e prix, Desveaux, Louis-Jean-Paul, externe. — Accessit, Lhoste, Germain, interne.

Histoire. — 1^{er} prix, Lhoste, Germain, interne, 5 fois couronné; 2^e prix, Dugué, Jacques-Antoine, interne, 5 fois couronné. — Accessit, Desveaux, Louis-Jean-Paul, externe, 4 fois nommé.

Examen de semestre. — Prix, Lhoste, Germain, interne, 6 fois couronné. — 1^{er} Accessit, Dugué, Jacques-Antoine, interne, 3 fois nommé; 2^e accessit, Meillet, Alphonse-Auguste, externe, né à Nevers.

CINQUIÈME. Excellence. — Prix, Munier, Alexandre, externe, né à Nevers. — 1^{er} accessit, Bonnet, Félix, interne, né à St-Sulpice (Nièvre), 2^e accessit, Delestang, Hippolyte, externe, né à Nevers.

Thème latin. — 1^{er} prix, Munier, Alexandre, externe, 2 fois couronné; 2^e prix, Goyard, Edme, interne, né à Armes (Nièvre). — Accessit, Bonnet, Félix, interne, 2 fois nommé.

Version latine. — 1^{er} prix, Munier, Alexandre, externe, 3 fois couronné; 2^e prix, Legallais, Georges-Armand-Barthélemy, né à St-Signan (Loir-et-Cher). — Accessit, Maréchal, Gabriel, interne, né à Poiseux (Nièvre).

Version Grecque. — 1^{er} prix, Legallais, Georges-Armand-Barthélemy, 2 fois couronné; 2^e prix, Munier, Alexandre, externe, 4 fois couronné. Accessit, Maréchal, Gabriel, interne, 2 fois nommé.

Langue Française. — 1^{er} prix, Goyard, Edme, interne, 2 fois couronné. — 2^e prix, Munier Alexandre, externe, 5 fois couronné. — Accessit, Fichot, Charles-Sébastien, externe, né à Nevers.

Histoire. — 1^{er} prix, Goyard, Edme, interne, 3 fois couronné; 2^e prix, Maréchal, Gabriel, interne. — Accessit, Thomas, Gustave, né à Cosne (Nièvre).

Examen de Semestre. — Prix Munier, Alexandre, externe, 6 fois couronné. — 1^{er} Accessit, Maréchal, Gabriel, interne, 3 fois nommé. — 2^e accessit, Thomas, Gustave, interne, 2 fois nommé.

SIXIÈME. Excellence. — Prix, Ricard, Amable, externe, né à Charenton (Cher). — 1^{er} Accessit, Bornet, Edouard, interne, né à Guérisny (Nièvre). 2^e id. Frébaut, Charles, interne, né à Saint-Parize (Nièvre).

Thème Latin. — 1er. prix, Richard, Amables, externe, 3 fois couronné. — 2e. prix, Rigondet, Alfred, interne, né à Nevers. — **Accessit.** Bornet, Edouard, interne, 2 fois nommé.

Version Latine. — 1er. prix, Bornet, Edouard, interne — 2e. prix, Richard, Amable, externe, 3 fois couronné. — **Accessit.** Vavasseur, Frédéric-Edouard, externe, Pension Pitié.

Langue Française. — 1er. prix, Rigondet, Alfred, interne, 2 fois couronné. — 2e. prix, Bornet, Edouard, interne, 2 fois couronné. — **Accessit.** Richard, Amable, externe.

Histoire. — 1er. prix, Richard, Amable, externe, 4 fois couronné, 2e. prix, Frébault, Charles, interne — **Accessit.** Bornet, Edouard, interne 3 fois nommé.

Examen Semestre. — **Prix.** Frébault, Charles, interne 2 fois couronné; — 1er. **Accessit.** Bornet, Edouard, interne, 4 fois nommé. — 2e. **Accessit.** Ricard, Amable, externe; 2 fois nommé.

SEPTIÈME. Excellence. — **Prix.** Férier, Félix, interne, né à Nevers. — 1er. **Accessit.** Leroux, Louis, externe, né à Nevers. — 2e. **id.** Laurent, Auguste, interne, né à Cosne (Nièvre).

Thème Latin. — 1er. **Prix.** Férier, Félix, interne, 2 fois couronné; 2e. **Prix.** Leroux, Louis, externe, 2 fois couronné; Emile, interne, né à Dienes (Nièvre).

Version Latine. — 1er. **Prix.** Leroux, Louis, externe, 2 fois couronné. 2e. **Prix.** Férier, Félix, interne, 3 fois couronné. — **Accessit.** Laurent, Auguste, interne, 2 fois couronné.

Langue Française. — 1er. **Prix.** Férier, Félix, interne, 4 fois couronné, 2e. **Prix.** Leroux, Louis, externe, 3 fois couronné. — **Accessit.** Vagne, Emile, interne, 2 fois nommé.

Histoire et Géographie. 1er. **Prix.** Leroux, Louis, externe, 4 fois couronné. 2e. **Prix.** Laurent, Auguste, interne. — **Accessit.** Ricard, Ernest, externe, né à Charenton (Cher).

Examen de semestre. — **Prix.** Leroux, Louis, externe, 5 fois couronné. — 1er. **Accessit.** Férier, Félix, interne, 2e. **accessit.** Vagne, Emile, interne, 3 fois nommé.

HUITIÈME. Excellence. 1er. **Prix.** Caille, Voldemar, externe, né à Paris 2e. **Prix.** Maratray, Louis, externe, né à Nevers. — 1er. **Accessit.** Chauvot, Jean-Jacques, externe, né à Nevers. 2e. **acc.** Claine, Jules externe, né à Nevers.

Thème Latin. — 1er. **Prix.** Caille, Voldemar, externe, 2 fois couronné; 2e. **Prix.** Chauvot, Jean-Jacques, externe. — 1er. **Accessit.** Maratray, Louis, externe, 2e. **id.** Claine, Jules, externe, 2 fois nommé.

Version Latine. 1er. **Prix.** Maratray, Louis, externe, 2 fois couronné. 2e. **Prix.** Caille, Voldemar, externe, 3 fois couronné. — 1er. **Accessit.** Chauvot, Jean-Jacques, externe, 2 fois nommé. 2e. **id.** Claine, Jules, externe, 3 fois nommé.

Langue Française. — 1er. **Prix.** Caille, Voldemar, externe, 4 fois couronné; 2e. **Prix.** Maratray, Louis, externe, 3 fois couronné. — 1er. **Accessit.** Vuillemot, Henri-Charles Jean-Baptiste, externe, né au Puy, (Haute-Loire), 2e. **id.** Chauvot, Jean-Jacques, externe, 3 fois nommé.

Examen de semestre. — **Prix.** Maratray, Louis, externe, 4 fois couronné — 1er. **accessit.** Manuel, Alexis, interne, né à Nevers; 2e. **accessit.** Chauvot, Jean-Jacques, externe, 4 fois nommé.

CLASSE PRIMAIRE SUPÉRIEURE. Analyse logique et grammaticale. — 1er. **Prix.** Deville, Adolphe, interne, né à Nevers; 2e. **Prix.** Berthiau, François, externe, né à Nevers. — **Accessit.** Ponceau, Jean-Baptiste, interne, né au Perron, communes de St-Jean-aux-Amognes.

Géographie et histoire de France. **Prix.** Berthiau, François, externe, 2 fois couronné; 2e. **Prix.** Chauvot, Achille, externe, né à Nevers. — **Accessit.** Robert, Philippe, interne, né à Moulins-Engilbert (Nièvre).

Arithmétique. — 1er. **Prix.** Berthiau, François externe, 3 fois couronné; 2e. **Prix.** Chauvot, Philippe, externe, né à Nevers. — **Accessit.** Robert, Philippe, interne, 2 fois nommé.

Géométrie et Arpentage. — 1er. **Prix.** Chauvot, Achille, externe, 2 fois couronné, 2e. **Prix.** Berthiau, François, externe, 4 fois couronné. — **Accessit.** Robert, Philippe, interne, 3 fois nommé.

Écriture. — **Prix.** Caquet, Jean-Baptiste, interne, né à Vitry (Saône-et-Loire); 2e. **Prix.** Caquet, Arnaud, interne, né à Vitry (Saône-et-Loire). — **Accessit.** Robert, Philippe, 4 fois nommé.

Dessin Linéaire. — 1er. **Prix.** Ponceau, Jean-Baptiste, interne; 2e. **Prix.** Robert, Philippe, interne. — 1er. **accessit.** Deville, Adolphe, interne, 2e. **id.** Destève, Jean-Baptiste, externe né à Nevers.

CLASSE DE FRANÇAIS. Orthographe et Analyse grammaticale 1er. **Prix.** Husson, Jean-Baptiste-Théophile-Prosper, interne, né à Pouilly (Nièvre), 2e. **Prix.** Chauvot, Edouard externe, né à Nevers. — **Accessit.** Bouille, Auguste, externe, né à Nevers.

Écriture. — **Prix.** Bouille, Auguste, externe; 2e. **Prix.** Thorant, Ernest, externe, né à Vauvillers (Haute-Saône). — **Accessit.** Husson, Jean-Baptiste-Théophile-Prosper, interne.

Arithmétique. — 1er. **Prix.** Husson, Jean-Baptiste-Théophile-Prosper, interne, 2 fois couronné. 2e. **Prix.** Chauvot, Edouard, 2 fois couronné. — **Accessit.** Boulanger, Louis-Etienne, externe, né à Nevers.

Histoire et Géographie. — 1er. **Prix.** Husson, J.-B.-Théophile-Prosper, interne, 3 fois couronné. — 2e. **Prix.** Ponceau, Jules, interne, né à Corbigny (Nièvre). — **Accessit.** Chauvot, Edouard, externe.

2e. DIVISION. Orthographe. — 1er. **Prix.** Laliberté, Antoine, interne, né à Fourchambault (Nièvre). 2e. **Prix.** Thorin, Alexandre, externe, né à Sauvigny (Nièvre). — **Accessit.** Cornu-Langy, Armand, interne né à Langy (Nièvre).

Écriture. — 1er. **Prix.** Thorin, Alexandre, externe, 2 fois couronné. 2e. **Prix.** Fournier, Théogène-Adolphe, interne, né à Cuffy (Cher). — **Accessit.** Everat, Alfred, interne, né à Charbonnière, près Nevers.

CLASSE D'ANGLAIS. 1ère. division. Thème. — **Prix.** Poinet, Michel, interne, 4 fois couronné. — 1er. **accessit.** Deveaux, Eugène, externe, 4 fois nommé. — 2e. **accessit.** Baudot, Eugène, interne, 5 fois nommé.

Version. — **Prix.** Deveaux, Eugène, externe, 6 fois couronné. — 1er. **accessit.** Baudot, Eugène, interne, 6 nommé. — 2e. **acc.** Thomas, Edme, externe.

2e. DIVISION. Thème. — **Prix.** Lhoste, Germain, interne, 7 fois couronné. — 1er. **accessit.** Ricard, Louis, externe, 4 fois nommé. 2e. **accessit.** Talabre, Paul, interne, 2 fois nommé.

Version. — **Prix.** Ricard, Louis, externe, 5 fois couronné. — 1er. **acc.** Ricard, Raymond, interne, 2 fois nommé. 2e. **accessit.** Ducarroy, Louis, interne.

3e. DIVISION. Thème. — **Prix.** Ferrier, Emile-Joseph, externe, pension Pitié. — 1er. **accessit.** Pichot, Pierre-Louis, interne, né à Arzembouy (Nièvre). — 2e. **accessit.** Meunier, Alexandre, externe.

Version. — **Prix.** Ferrier, Emile-Joseph, externe, 2 fois couronné, pension Pitié. — 1er. **accessit.** Bourdreaux, Philippe-Alban, interne, né à Brinon (Nièvre). — 2e. **accessit.** Guillemin, François, interne, né à Nevers.

CLASSE D'ALLEMAND. 1ère. division. Thème. — **Prix.** Thibaudin, Jean, interne, 7 fois couronné. — **Accessit.** Deveaux, Eugène, externe, 5 fois nommé.

Version. — **Prix.** Deveaux, Eugène, externe, 7 fois couronné. — **Accessit.** Thibaudin, Jean, interne, 2 fois couronné.

2e. DIVISION. Thème et Version. — **Prix.** Clément, Joseph, interne, né à Pougues (Nièvre). **Accessit.** Demons, Hippolyte, externe, né à Nevers.

DESSIN. Académies. — 1er. **Prix.** Dormont Antoine-Achille, interne, 5 fois couronné. 2e. **Prix.** Thibaudin, Jean, interne, 8 fois couronné.

Têtes d'après la gravure. — 1er. **Prix.** Goyard, Edme, externe, 4 fois couronné. 2e. **Prix.** Rigny, Hippolyte, interne. — **Accessit.** Ducarroy, Louis, interne, 2 fois nommé.

Paysage. — **Prix.** de Séréville, Louis-Philippe Frédéric, externe. — **Accessit.** Meilheural, Antoine-Alfred, interne.

CLASSE D'ÉCRITURE. — 1er. **Prix.** Férier, Félix, interne, 5 fois couronné, 2e. **Prix.** Benoist, Alfred, interne, né à Dornes (Nièvre),

— 1er. **accessit.** Frébault, Charles, interne, 2 fois nommé. 2e. **accessit.** Massé, Alphonse, interne, né à la Guerche (Cher).

PRIX POUR QUINZE EXEMPTIONS. — SIX élèves ont mérité et obtenu ces témoignages de satisfaction pour leur travail, leurs progrès, et la place de premier qu'ils ont plusieurs fois occupée.

Ces élèves sont :

Desveaux, Eugène, externe, classe de seconde, 8 fois couronné. Lhoste, Germain, interne, classe de quatrième, 8 fois couronné. Ricard, Amable, externe, classe de sixième, 5 fois couronné. Férier, Félix, interne, classe de septième, 6 fois couronné. Caille, Voldemar, externe, classe de huitième, 5 fois couronné. Laliberté, Antoine, interne, classe de Français, 2 fois couronné.

Cours d'enseignement religieux. Première division. — **Prix.** Poinet, Michel, dirigé par M. L'aumônier, interne, élève de Rhélorique, 4 fois couronné. — 1er. **accessit.** Millard, Jules-Edme, interne, élève de philosophie, 3 fois nommé; 2e. **accessit.** Richard, Raymond, interne, élève de seconde, 3 fois nommé; 3e. **accessit.** Deveaux, Eugène, élève de seconde, 6 fois nommé.

Deuxième division. — **Prix.** Portier, Auguste Laurent, interne, élève de troisième. — 1er. **accessit.** Page, Arsenne, élève de troisième, 2 fois nommé; 2e. **accessit.** Lhoste, Germain, interne, élève de quatrième, 2 fois nommé; 3e. **accessit.** Ducarroy, Louis, interne, élève de quatrième, 4 fois nommé.

Dans la nuit de lundi à mardi, une tentative de vol a été faite chez M. Badioux, marchand de meubles, rue Saint-Martin. Après avoir forcé le pêne de la serrure qui ferme le magasin, les voleurs avaient enlevé des tapis, des nécessaires à ouvrages, des boîtes et d'autres objets. Interrompus dans leur action criminelle, ils s'étaient enfuis précipitamment. Le lendemain les objets volés ont été trouvés une partie dans la rue des Onches, et l'autre partie cachée sous un tas de pierre, rue des Jacobins; une paire de sabots qu'on a découvert avoir été vendue à un individu nommé Beraud (Jean), récemment sorti de prison, a servi à faire reconnaître l'un des voleurs. Un serrurier nommé Loiseau est venu lui-même dénoncer les auteurs de ce vol, dont il avoue s'être rendu complice; mais alors il était dans un profond état d'ivresse et il ne comprenait pas bien la portée d'un pareil acte. Par suite de ses révélations. Jean Beraud et un autre individu ont été arrêtés hier.

Cette tentative de vol avait été précédée d'une autre tentative faite par les mêmes individus chez M. Viez, horloger, et Loiseau a déclaré que ce vol aurait eu lieu, sans la présence d'un chien qui avait réveillé le maître de la maison.

M. Decray, nommé notaire à la résidence de Decize en remplacement de M. Decray, son père, et M. Lévêque nommé notaire à la résidence de Saint-Parize-le-Châtel en remplacement de M. Gandois, ont prêté serment devant le tribunal en l'audience du 25 août.

Nous avons reçu hier, du comité de canalisation de Limoges, une réponse à nos deux articles sur la jonction de la Gironde et de la Charente à la Loire, moyenne et basse, publiés dans nos numéros des 12 et 13 courant. L'abondance des matières et la gravité du sujet nous obligent aujourd'hui de remettre nos observations sur cette réponse au numéro de dimanche prochain.

FAITS DIVERS.

— Le Capitole présente le plan de campagne que voici :

1° **Contre l'Angleterre.** — Insurrection de l'Irlande et reconnaissance de son indépendance — Appel à l'indépendance de l'Ecosse. — Réaction sociale en Angleterre par les chartistes contre l'aristocratie. — Emancipation du Canada. — Secours à la Grèce pour s'emparer des îles ioniennes et se fortifier par la conquête de l'Albanie, de la Thessalie, etc. — Reconnaissance de Méhémet-Ali comme souverain de l'empire ottoman, borné par le Bosphore, la partie européenne devant se partager entre la Grèce et la Hongrie. — Par Méhémet-Ali, alliance médiate avec la Perse, et diversion contre l'Indoustan anglais. — Alliance offensive et défensive avec les Etats-Unis, dont la marine marchande serait, avec réciprocity, traitée dans tous nos ports comme la marine française, et auxquels nous céderions l'un de nos ports de l'Algérie. — Alliance de même nature avec la Hollande, à qui nous garantirions la mise en possession du Hanovre et la restitution de l'île de Ceylan et du cap de Bonne-Espérance. — Pareille alliance avec le Portugal, en nous engageant à ne conclure de paix avec l'Angleterre qu'après qu'elle lui aurait restitué ses possessions de la côte du Malabar. — Même alliance avec l'Espagne, à condition de la remettre en possession de Gibraltar. — Lettres de marque délivrées à tous les armateurs qui nous en feraient la demande, et admission libre et franche de tous ces corsaires dans tous nos ports de France et des colonies.

2° **Contre la Russie.** — Insurrection de la Pologne et de la Lithuanie. — Diversion par les Circassiens et les autres peuples de la région caucasienne. — Appel à l'indépendance des provinces Danubiennes et de celles du Dniéper. — Alliance offensive et défensive avec la Suède, à condition que nous ne ferions la paix qu'après que la Russie lui aurait restitué la Finlande. — Alliance de la Perse avec Méhémet-Ali, à condition que celui-ci l'aiderait à reconquérir la partie de l'Arménie que la Russie a enlevée à la Perse.

3° **Contre l'Autriche.** — Appel à l'indépendance de la Gallicie. — Insurrection du royaume Lombard-Vénitien, de l'Illyrie et de la Dalmatie. — Reconnaissance de l'indépendance de la Hongrie, à qui l'on accorderait toutes les provinces septentrionales de la Turquie d'Europe, celles du midi devant être données à la Grèce. — La Transylvanie appelée à se constituer indépendante, en s'adjoignant les Moldaves et les Valaques, ou à se réunir à la Hongrie. — Insurrection de l'Italie, si les souverains de ses états refusaient de se joindre à la France, soit activement, soit en nous livrant passage sur leurs terres, en garantissant à leurs sujets des institutions libérales.

4° **Contre la Prusse.** — Insurrection des provinces rhénanes et du grand-duché de Posen. — Alliances avec la Saxe en lui garantissant la restitution des provinces que la Prusse a usurpées sur elle. — Alliance avec le Danemark aux mêmes conditions. — Reconnaissance de l'indépendance du canton suisse de Neuchâtel.

5° **Neutralités.** — Quelques états inférieurs de la confédération germanique se trouveraient nécessairement lésés par notre prise de possession de la rive gauche du Rhin; mais la conquête nous donnerait des moyens faciles pour les indemniser. La Bavière et le Wurtemberg y regarderaient à deux fois avant de refuser de se joindre à nous, ou de sortir d'une neutralité que nous pouvons leur permettre de garder. Les autres états ne méritent pas qu'on en prenne souci. Ils savent trop bien qu'ils n'ont rien à gagner à se joindre à nos ennemis, et qu'ils ont au contraire tout à perdre, si le sort des armes nous favorise. Quant à la Suisse, son concours ou sa neutralité ne peut pas faire l'ombre d'un doute.

La France, appelant les peuples à elle au nom de leur nationalité et au nom de la liberté, aura dans ces deux mots les deux plus puissants leviers qui puissent aujourd'hui remuer les hommes. Mais elle aura de plus le principe catholique à invoquer, l'émancipation des consciences à garantir à l'Irlande, à la Pologne, aux deux provinces qui terminent la Prusse à l'Orient et à l'Occident, aux Grecs unis des provinces danubiennes, aux Arméniens unis des provinces russes transcaucasiennes, aux catholiques des deux rites qui forment les trois cinquièmes de la Turquie européenne.

— Le National s'étonne avec raison de ce que M. de Bourmont fils ne donne pas suite au procès dont il l'avait menacé, et de ce qu'au lieu d'amener la question devant les tribunaux, il jette partout son plaidoyer, qui repose sur des faits complètement faux, et triomphe tout seul à l'aide de ces artifices.

« Qu'attend-il donc, dit le National, pour nous traduire? Si nous avions dû en juger par l'impatience de ses premières communications avec nous, nous devrions avoir reçu depuis bien longtemps notre assignation. Se souvient-on de l'ardeur qu'il montrait? « Je » vous traduis devant les tribunaux », écrivait-il dans sa première lettre. Quelques jours après, reconnaissant qu'il ne pouvait pas prendre l'initiative, il nous écrivait qu'il voulait seulement devancer le jour de la justice, parce que les formalités qu'elle exige causaient des lenteurs qui lui étaient pénibles. En nous adressant la prétendue justification, il nous donnait encore l'assurance qu'il nous appellerait devant le jury. Enfin, le 31 juillet dernier, il nous mandait que son père lui avait envoyé la procuration nécessaire pour porter plainte en son nom contre nous, et il ajoutait : « Vous ne devez pas douter de mon empressement à user des pouvoirs qui me sont conférés... » Il y a bientôt un mois que cette lettre a été publiée. Qu'est devenu cet empressement? qu'est devenue cette piété filiale si jalouse d'obtenir justice? »

— Nous lisons dans le Commerce : « On nous assure que M. de Rémusat, en revenant du château d'Eu, a rapporté l'autorisation royale pour préparer le travail nécessaire au vote immédiat de la loi sur la mobilisation de la garde nationale. On dit qu'une certaine activité règne à ce sujet au ministère de l'intérieur, et le cabinet n'est pas fâché de faire savoir les ordres envoyés aux fonctionnaires compétents pour les mesures préliminaires de cette opération. On ajoute que les préfets et sous-préfets présents à Paris ont reçu l'ordre de retourner sur le champ à leur poste pour s'occuper de ce travail. On évalue le nombre des gardes nationaux mobiles à 600,000 hommes, dont 300,000 sont d'anciens militaires. »

— La présence des réfugiés espagnols carlistes sur le territoire français commence à embarrasser fort le ministère qui se demande où se fait demander par les journaux ce qu'il fera des camarades de Cabrera, de Balmaseda, et du comte d'Espagne. Ces martyrs de leur attachement à la cause de la légitimité sont, à ce qu'il paraît, au nombre de trente mille, et, suivant l'assertion d'un journal ministériel, ils nous coûtent environ 20,000 fr. par jour. On voit qu'au bout de quelques mois seulement il ne s'agira rien moins que de cinq ou six millions, peut-être dix, à ajouter à notre budget. Dix millions d'armées jetés à des héros de grand chemin, c'est beaucoup, surtout quand on se rappelle qu'il existe tant de nos compatriotes sur qui pèse la plus affreuse misère et qui demandent, non pas l'aumône, mais du travail.

— J'ai à vous entretenir d'un événement affreux qui est arrivé dans la journée du mercredi 11, à Coléah. Un détachement de nos troupes a donné en plein dans une embuscade des Arabes, et 123 soldats (d'autres portent le chiffre à 140) ont eu la tête tranchée! C'est le plus cruel échec de ce genre que nous ayons encore éprouvé, et on ne saurait peindre l'effet produit sur la population par cette nouvelle déplorable. Voici les détails les plus exacts et les plus circonstanciés que j'ai pu me procurer, car il est fort difficile d'être bien renseigné en ville, où le maréchal ne laisse rien percer de ce qui se passe au dehors.

Le gouverneur avait été prévenu qu'Abd-el-Kader se trouvait depuis quelques jours chez les Meiceras, forte tribu qui habite les gorges de l'Atlas, entre Medeah et Blidah, un peu vers l'Est. Ses lieutenants étaient avec lui, entre autres El-Barkani. Sachant l'émir si près de nous, on aurait dû naturellement redoubler de surveillance et prévenir tous les commandants des camps; or c'est ce qui n'a pas été fait par le maréchal, qui se pique fort de mépriser tous les avis. On va voir ce qui en est résulté.

Mercredi matin, des transfuges arabes, espions qui servent toujours des deux côtés, viennent avertir le commandant du camp de Coléah (M. Champion, colonel, nouvellement arrivé de France) qu'El-Barkani, suivi de 500 cavaliers, va passer presque sous son canon, pour ensuite contourner le Sahel et rejoindre les gens de Ben-Salem, vers l'Aratche. Le commandant crut devoir aussitôt pousser une reconnaissance vers le Massafra, pour s'assurer de la vérité du fait. Il envoya donc 120 hommes du 3e léger, commandés par un capitaine et deux lieutenants; 25 chasseurs à cheval, ayant à leur tête un lieutenant, et enfin 12 gendarmes maures, pour éclairer le terrain de ce côté.

Une consigne impérieuse, affichée dans le camp de Coléah, depuis qu'il a été commandé par MM. Lamoricière et Cavaignac, ordonne à tout officier qui devra pousser une reconnaissance de suivre les crêtes des monticules qui environnent la ville, et d'où l'on peut observer sans être surpris, mais surtout de ne jamais s'engager dans les ravins profonds et nombreux qui avoisinent le Massafra. Il paraît que le malheureux officier ne suivit point cet ordre; car à peine s'est-il éloigné du camp que lui et ses hommes sont tout-à-coup enveloppés par cinq ou six cents cavaliers et autant de fantassins arabes qui semblent surgir de terre, et qui, de leurs premiers décharges, tuent le capitaine, ses deux lieutenants et le lieutenant des chasseurs à cheval. Alors un désordre affreux se mit parmi nos soldats; un combat corps à corps, une mêlée effroyable s'en suivit; enfin, épuisé au nombre, assailli de tous côtés, cent vingt-trois soldats furent décapités; les autres, en petit nombre, se sauvèrent dans les broussailles et échappèrent au yatagan. Quelques cavaliers ont pu regagner les camps environnants.

Cependant, le commandement du camp de Coléah, ne voyant point revenir son monde, comprit enfin, après deux heures d'attente, qu'il pouvait être arrivé un malheur. Formant avec toutes ses troupes disponibles une colonne assez forte, il suivit la direction qu'avait prise le capitaine. Il ne rencontra aucun Arabe; mais il ne tarda pas à arriver au lieu où gisaient les cadavres de ses soldats nus et décapités. Le maréchal Valée, averti le jeudi matin, au moment où il s'entretenait avec le général Lamoricière, qui venait d'arriver par le courrier de France, fit partir immédiatement pour Coléah une colonne ayant à sa tête le brave colonel Cavaignac.

On ne sait encore rien ici de ce qui s'est passé depuis. Cependant, on a entendu hier le canon; mais l'effet que doit produire sur les Arabes le sanglant trophée d'El-Barkani est incalculable. C'est juste au moment où Abd-el-Kader arrive entre nos postes pour reprendre la campagne qu'il va faire promener parmi les tribus, pour ranimer leur fanatisme, les têtes et les dépouilles de nos malheureux soldats. Tout le monde ici est révolté de l'incurie du maréchal, qui, après avoir sacrifié tous les colons pour se garder plus facilement, ne sait jamais rien des mouvements de l'ennemi, et expose sans cesse ses troupes à des désastres comme celui du 11 août.

— Plusieurs journaux ont annoncé que la pairie avait le projet de renvoyer le jugement de Louis Bonaparte et de ses complices au 15 octobre, époque plus rapprochée de la session; nous croyons savoir que telle n'est pas l'intention de MM. les pairs. Ils veulent hâter l'instruction et le jugement de cette affaire, afin qu'ils aient le temps, au contraire, de retourner dans les départements avant l'ouverture de la prochaine session.

On veut surtout éviter de rapprocher ce procès de l'époque de l'arrivée des restes de Napoléon.

— M. Le procureur général près la cour royale de Limoges, s'est pourvu en cassation contre le jugement du tribunal correctionnel de Tulle, qui a ordonné un sursis dans l'affaire correctionnelle de Mme Laffarge. Le pourvoi du ministère public a été notifié à la prévenue le 19 dernier.

— Il y a eu ces jours derniers une amélioration importante dans le cours des fonds publics, et pourtant rien n'est changé dans la situation qui, la semaine dernière, a produit cette énorme baisse dont tant d'imbéciles ont été victimes. Voici comment on explique l'amélioration qui se manifeste aujourd'hui. A la fin de chaque mois, il y a une liquidation pour tous les marchés faits à terme : ceux qui ont acheté pour revendre, fin du mois, ont donc le plus grand intérêt, à ce que les cours à la fin du mois dépassent ceux au taux desquels ils ont opéré. Ainsi, si vous avez acheté du 3 à 78 f. et que vous ayez à livrer 100 mille livres de rentes, votre opération ne sera bonne qu'autant que le cours, à la fin et au moment de la livraison, dépassera de 2 ou 3 f. la somme du prix d'achat. On assure qu'un certain nombre de personnes assez avant dans les confidences du gouvernement, sont engagées dans des spéculations de ce genre, et qu'elles ont par conséquent le plus grand intérêt à ce que les rentes qu'elles ont achetées à la faveur des bruits effrayants de la semaine dernière, soient revendues à un taux élevé. On peut donc s'attendre à voir les cours s'améliorer d'ici à la fin du mois, et on peut être persuadé que d'ici à la liquidation, les allures de certains journaux seront beaucoup plus pacifiques que celles qu'ils ont montrées il y a quelque temps. Le public proteste toujours contre ces scandales est-ce que toutes ces protestations n'auront jamais de résultat ?

— Le *Courrier Français* annonce que l'affaire de Naples est entièrement terminée, que la Cie française pour l'exploitation du souffre a accepté comme indemnité, du gouvernement napolitain, une somme égale à ses bénéfices de 3 années et l'achat de ses approvisionnements à raison de 36 carlains le cantaro.

— La présence simultanée à Windsor, dans la soirée du 18, de M. Guizot, du roi des Belges, du baron Bulow et des lords Wellington et Melbourne est l'objet des commentaires de toute la presse tory ; c'est à peine, en revanche, si les journaux qui soutiennent le cabinet wigh enregistrent le simple fait de cette rencontre. L'existence du ministère

Melbourne-Palmerston, ainsi que le bruit en a couru ces jours-ci, serait-elle donc menacée, et la jeune reine conseillée par son oncle Léopold, se déciderait-elle à subir les torques plutôt que de se lancer dans les hasards d'une guerre européenne et peut-être d'une lutte intestine ? Il ne serait pas impossible que la reine Victoria fit ce sacrifice à son amour pour la paix et à son besoin de repos.

— Nous apprenons de notre correspondant de Londres que 2,000 hommes de troupes anglaises ont reçu l'ordre de se rendre en Syrie. Elles seront sous les ordres de sir Ch. Smith ; le major Gordon Higgins commandera l'artillerie. L'expédition doit partir de Gibraltar et les troupes qui la composeront seront tirées de l'Irlande. Cette nouvelle est positive et nos lecteurs peuvent y ajouter toute confiance.

(*Dublin-Evening-Mail*)
 Cette nouvelle paraît mériter confirmation. En supposant que les deux mille hommes que l'on détache de l'armée d'Irlande fussent portés à cinq ou six mille hommes par des emprunts faits aux garnisons de Malte et de Gibraltar, que pourrait entreprendre ce faible corps d'armée contre les troupes du pacha ? Avec un corps expéditionnaire de cinq à six mille hommes, les Anglais feraient peut-être un coup de main sur l'île de Chypre ou sur Candie. Mais alors ce serait, comme le disait hier le *Morning-Chronicle*, donner le signal du partage de l'empire ottoman, dont les Anglais prétendent respecter et garantir l'intégrité.

(*Courrier Français*)
 — On écrit de la Bohême, 13 août :
 « Le comte de Saint-Aulaire a eu, une longue conférence avec le prince de Metternich, et s'est montré assez satisfait de l'entrevue. Je crois cependant pouvoir vous annoncer positivement que les ratifications du traité conclu à Londres le 15 juillet ont déjà été données aussi bien par la Prusse que par l'Autriche. (*Gazette d'Autbourg.*)
 On dit que des ordres vont être donnés pour relever les fortifications d'Huningue. (*Temps*)

— Le *Constitutionnel* publie l'aperçu suivant sur les ressources que présente notre réserve :

Dans la période de dix années, qui s'est écoulée depuis la révolution de juillet, un million de jeunes Français, dont le plus âgé a à peine trente ans, est passé sous les drapeaux ou a été incorporé dans la réserve. Ce chiffre, d'une exactitude parfaite, ressort des appels élevés annuellement à 80,000 hommes, non compris les enrôlés volontaires. Ce million de soldats de toutes armes est encore en ce moment sous les drapeaux, fait partie de la réserve ou de la garde nationale mobilisable, qui a gagné, dans nos 37,000 communes, une tenue militaire qui ne saurait échapper à l'attention.

Le gouvernement peut donc au besoin disposer d'une force matérielle d'autant plus puissante, que la source où l'on puiserait se composerait d'hommes déjà instruits au maniement des armes, et l'on sait que de bons officiers pour les commander ne nous manqueraient pas ; car, outre les cadres de l'armée active et les écoles militaires, on compte encore en France plus de 3,000 officiers valides, en non activité, en solde de congé ou en réforme ; enfin, dans le million de soldats passés dans nos régiments ou dans la réserve, il faut compter 15,000 sous-officiers libérés, parmi lesquels il y a des sujets distingués, que la réduction seule de l'armée a empêchés de devenir officiers.

Mais ce n'est pas là seulement que la France trouverait des soldats pour la défendre. Rappelons que lorsqu'en 1832 on procéda, en exécution des lois du 21 mars 1831 et 19 avril 1832, au recensement des citoyens mobilisables, on trouva le résultat suivant : Hommes de vingt à trente ans, veufs sans enfants, 4,049 ; id., remplacés à l'armée, 55,157 ; id., mariés sans enfants, 156,996 ; id., soutiens de familles laissés dans leurs foyers, 106,541 ; id., mariés avec enfants, 393,153 ; célibataires de vingt à trente-cinq ans, 1,231,033 ; total, 1,945,899.

Annonces, Avis divers.

Étude de M^e J.-B. MEILLET, avoué à Nevers, rue Saint-Martin, N^o 5.

DE PAR LE ROI, LA LOI ET JUSTICE.

VENTE
 SUR PUBLICATIONS VOLONTAIRES
 DE DIVERS
IMMEUBLES,

Situés en la commune de Trois-Vèvres, canton de Saint-Benin-d'Azy, arrondissement de Nevers, département de la Nièvre.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le vingt-huit juin 1840, heure de midi.

L'adjudication définitive aura lieu le six septembre 1840, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'il sera procédé, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, en l'étude de M^e Laroche, notaire à Saint-Benin-d'Azy.

A l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, vendus en vertu

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil séant à Nevers, en date du vingt-six février mil huit cent quarante, enregistré.

A la requête du sieur Nicolas Roquelle, ci-devant maréchal-ferrant en la commune de Trois-Vèvres, et actuellement cabaretier à Nevers, ayant pour avoué constitué M^e Jean-Baptiste Meillet.

En présence du sieur Jean-Baptiste Vitrier, propriétaire, cloutier, demeurant en la ville de Decize, ayant M^e Jules Lefebvre pour avoué constitué.

Lesdits immeubles appartiennent au sieur Roquelle.

DÉSIGNATION :

1^o Un corps de Bâtiment, situé au lieu de Trois-Vèvres, commune de même nom, construit en pierre, chaux et sable, couvert en paille, composé d'une chambre d'habitation, ayant son entrée principale à l'aspect du couchant ; d'une autre chambre éclairée au même aspect par une porte vitrée ; d'une grange et d'une écurie éclairée par chacune une petite porte au même aspect ; au-dessus de ce bâtiment est un seul tuyau de cheminée, à l'aspect du levant ; est adossé au corps de bâtiment un petit toit à Porcs ; La chambre d'habitation a encore une sortie à l'aspect du levant, sur une petite cour attenante à la maison ;

Cour également à l'aspect du couchant, dans laquelle se trouve un puits. Le tout d'une contenance de dix-sept ares, deux centiares. Cette maison est habitée par

un nommé Pierre Charton, boulanger, elle tient du levant à un pré ci-après désigné, du nord au jardin ci-après, et du couchant la rue de Parigay à Trois-Vèvres ; cette maison à droit, pour un droit seulement, dans les usages de Trois-Vèvres indivis entre les autres habitants.

2^o Un jardin situé au nord de la maison et bâtiment ci-dessus désignés, contenant environ dix-sept ares deux centiares, clos de toutes parts de haies vives, tenant à l'aspect du levant au pré ci-après, du couchant au bâtiment ci-dessus et du nord la rue de Trois-Vèvres, ce jardin est implanté d'arbres fruitiers.

3^o Un pré joignant la maison ci-dessus et la cour, pouvant produire annuellement cinq mille kilogrammes de foin, clos de haies vives, tenant du levant un pré à Monsieur Bardin, du midi au nommé Louvrier, et du couchant aux bâtiments ci-dessus.

Le sieur Charton jouit également du pré et du jardin ci-dessus désignés.

4^o Un petit Corps de bâtiment, construit en pierre et terre servant de chambre d'habitation, ayant son entrée principale au levant ; cave dessous, ayant son entrée également au levant ; ce corps de Bâtiment d'environ deux ares dix centiares, tient du levant au pré ci-dessus, du nord aux bâtiments, et du couchant au jardin ci-après désigné.

5^o Un petit jardin, entouré de haies sèches, contenant environ huit ares cinquante-un centiares, joignant le bâtiment sus-désigné, du levant, du midi et du couchant à la rue de Parigny à Trois-Vèvres.

6^o Un corps de Bâtiment construit en pierres, chaux et sable, couvert en tuile, ayant son entrée principale par une porte à l'aspect du midi, croisée à l'aspect du levant ; ce bâtiment sert de boutique de maréchal, il tient du levant à la rue de Parigny à Trois-Vèvres, du nord au jardin ci-dessus, et du levant à la cour.

Les héritages désignés sous les numéros quatre, cinq et six, sont habités par le sieur Boué, maréchal Ferrant.

Tous lesquels immeubles sont situés en la commune de Trois-Vèvres, canton de Saint-Benin-d'Azy, arrondissement de Nevers, département de la Nièvre.

Ils seront vendus en un seul Lot, sur la mise à prix de 3500 f.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le vingt-huit juin mil huit cent quarante, heure de midi.

L'adjudication définitive devait avoir lieu le dix-neuf juillet mil huit cent quarante ; mais au jour indiqué aucun adjudicataire ne s'étant présenté, il fallut faire baisser la mise à prix, en conséquence l'adjudication définitive aura lieu le 1840, heure de midi sur la mise à prix ci-dessus fixée.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges, à Monsieur Laroche, notaire à Saint-Benin-d'Azy, en l'étude duquel il a été déposé.

Et à M. Meillet, avoué à Nevers, pour suivant la vente, pour avoir les renseignements.

Pour extrait :

Dressé par l'avoué soussigné, à Nevers, le vingt-six août 1840.

Signé MEILLET.

Enregistré à Nevers, le vingt-six août mil huit cent quarante, f. c. reçu un franc dix centimes, dixième compris.

Signé BALLUE.

Etude de M^e Col, notaire à Nevers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude et par le ministère de M^e Col, notaire à Nevers, le jeudi, 3 septembre 1840, à midi.

UNE

GRANDE MAISON,

Sise à Nevers, place des Récollets,

Consistant au rez-de-chaussée, en magasin, boutique, chambres et cabinet, au premier étage, un appartement complet, grenier, cave, belle cour, avec remise et écurie.

S'adresser, audit M^e Col.

A VENDRE,

La collection complète des *Annaires* du département de la Nièvre, par feu M. GILLET, juge-suppléant en la cour criminelle du même département.

S'adresser, de midi à trois heures, à M. BAUDIOT maison Morel, maître plâtrier, rue des Jacobins, ou au bureau du journal.

BAUDIOT,

Marchand de Meubles

RUE SAINT-MARTIN.

MAISON DE M. DE MONTCORPS.

Préviens le public qu'il a fait venir de Paris un grand assortiment de papier peints, dans les goûts les plus nouveaux et dans tous les prix. Ses magasins sont toujours pourvus de tout ce qui concerne l'aménagement ; tous ses meubles confectionnés avec le plus grand soin, ne laissent rien à désirer soit pour l'élégance, soit pour la solidité ; on trouve chez lui, à des prix très-modérés, ces jolis petits meubles qui font l'ornement de tous les appartements décorés avec luxe.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 150 kil.

de choix.	61 00 à 62 00
premières marques.	59 00 60 00
deuxièmes idem.	57 00 58 00
troisièmes idem.	55 00 56 00
Marques inférieures.	53 00 54 00
2 ^o qual. de tous pays.	48 00 52 00
3 ^o id.	30 00 35 00
4 ^o id.	24 00 28 00

Marché de Sceaux du 24 août 1840.

	amené	Vendus.		Prix par 1/2 k.		Rendu	
		Paris.	Envir.	sur pied.			
Bœufs...	856	509	270	65	59	53	77
Vaches.	232	196	23	56	48	40	13
Veaux.	499	117	364	63	54	45	18
Moutons.	10,800	3908	4423	69	60	50	2469

La sorte des bœufs était encore aujourd'hui très-médiocre en qualité, les meilleurs, en petit nombre, se trouvaient parmi les Nivernais, les Perrigordins et les Normands. Malgré le petit nombre amené, ils n'ont pas été très-vivement demandés. La vente, qui a été calme pendant toute sa durée, s'est faite en baisse sur le cours du dernier marché de Poissy pour ceux de première qualité seulement, qui, à la vérité, étaient peu nombreux et moins bons qu'à ce marché. Le cours s'est maintenu à peu près le même sur ceux de 2^{es} et 3^{es} qualités. Quelques bœufs choisis ont été vendus jusqu'à 67 c. le 1/2 kil.

BOURSE DU 25 AOUT 1840.

Il y a eu hier soir et ce matin une forte hausse à Tortoni sur les fonds. On a fait aujourd'hui 80-75, mais au moment de l'ouverture, on ne demandait plus qu'à 80-45, es cependant le premier cours au parquet a été 80-60. Il y a eu une baisse peu forte, mais rapide, et en trois affaires le 3 est tombé à 80-30. Il est ensuite monté avec rapidité à 80-75. Il a été fait de nombreuses affaires à ce cours. Cette hausse a été suivie d'une nouvelle réaction en baisse aussi rapide et beaucoup plus forte que la première. Le 3 est tombé à 79-70 et a fermé au parquet à 80-05 : à 4 h. 80-10. La cause de cette baisse paraît être la nouvelle donnée par le journal le *Commerce*, du blocus d'Alexandrie par les Anglais.

5 0/0	113-10	Et. rom.	100-1/4
4 1/2 0/0	106-5	Espagne act.	25-00
3 0/0	80-40	5 0/0 belge.	101-1/4
Oblig de P. 1230-00		3 0/0 belge.	70-00
Banque.	3275-»»	Coup. Lafitte	1000-
Naples.	100-75	»	5150-

Etat civil de la ville de Nevers.

Décès du 19 août au 26 août.

Caziot Henry-Charles, commis de manufacture, âgé de 52 ans, né à Nevers, veuf en premières noces de Françoise Mattraut, époux de Marie Bonnot, rue St-Genest.

Razé Vincent, âgé de 6 ans, né à Nevers, rue du Petit-Versailles.

Petitpré Sophie-Joseph, âgée de 40 ans, née à St-Omer, épouse de Jean-Baptiste-Manigot, rue de la Tartre.

Gateau J.-B. Edouard, âgé de 11 ans, né à Nevers, rue du midi.

Granger Annette, âgée de 45 ans, née à St.-Pierre-le-Moutier, épouse de Antoine Picheret, décédée à l'hospice.

Sallé Françoise, âgée de 68 ans, née à Nevers, épouse de Jean Perrotin, décédée à l'hospice.

Buteaux Philippe-Nicolas, âgé de 16 ans, né à Nevers, décédé à l'hospice.

Moreau Jeanne, âgée de 17 mois, née à Nevers, décédée rue au Blanc.

Rivaillon Anne, âgée de 15 jours, née à Nevers, rue du charnier.

Billaud Foise-Anne, âgée de trente mois, née à Nevers, décédée rue des Jaloux.

Mariages.

Thevenin Joseph, domestique, né à La Celle (Nièvre), et Valentin Claire, domestique, née à St.-Jean aux-Amognes.

Naissances.

1 enfant légitime du sexe masculin.	
5 idem	fém. 1331

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.